

# Entraide et Fraternité

Document d'analyse politique

Créons un climat  
favorable à l'agriculture paysanne

Agriculture paysanne et  
changements climatiques :  
effets et enjeux

Carmelina Carracillo, Juliette Versieux

Février 2009

Photos : Entraide et Fraternité  
Conception et Mise en page : Hyun Il Verwilghen



*« Mon rêve, c'est que mes enfants qui sont déjà des paysans puissent vivre dignement de leur travail et que ceux qui sont encore sur les bancs de l'école deviennent des mécaniciens qui aident les paysans. »*

*Charles, paysan malgache (vivant à Soamanandrarinny et président de la communauté chrétienne de base FSK)*

**Soutenir l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire  
face aux changements climatiques**



## Soutenir l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire face aux changements climatiques

Interpellée par les situations critiques dans lesquelles vivent ses partenaires en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ENTRAIDE ET FRATERNITÉ (E&F) se solidarise avec les paysans et les paysannes qu'elle soutient dans une perspective de développement durable et de souveraineté alimentaire. En effet, le contexte de ces derniers mois - les crises alimentaire et financière, conjuguées aux effets des changements climatiques - a aggravé les contraintes pour l'agriculture paysanne (AP), qui développe pourtant sans cesse des stratégies d'adaptation et d'amélioration.

Afin de cerner au mieux les enjeux du secteur de l'AP dans ce contexte, des éléments d'analyse ont été identifiés parmi les nombreuses études de qualité portant sur le thème « climat et développement ». En effet, depuis quelques années, tant des réseaux et coalitions que des organismes de recherche et de développement belges, européens et internationaux se sont penchés sur la problématique, offrant quantité d'informations, illustrations et revendications.

Le présent document s'appuie sur une sélection de composantes visant à donner à l'agriculture paysanne une place centrale dans l'analyse. Le choix s'est inévitablement porté sur des données qui la concernent, notamment fournies par les acteurs qui la composent et/ou la défendent.

Dans son document d'analyse « Agriculture paysanne et souveraineté alimentaire », E&F s'est clairement située dans le courant regroupant les acteurs en faveur du développement durable<sup>1</sup>.

Ce terme, employé de manière récurrente, a été enrichi ces dernières années par un autre concept : celui de la souveraineté alimentaire (SA)<sup>2</sup>, condition nécessaire dans la perspective d'un développement durable.

Sous cette double finalité, se rassemblent des initiatives individuelles et collectives (paysans, consommateurs, environnementalistes, ONGD) défendant, au Nord comme au Sud, l'AP comme un des secteurs incontournables dont il s'agit de tenir compte aujourd'hui et demain. Ces deux concepts se comprennent dès lors plutôt comme des principes fédérateurs symboliques, des leviers politiques stratégiques en vue de répondre aux problèmes de l'alimentation et de la pauvreté dans le monde.

Dans un contexte international où, d'une part, l'aide à l'agriculture « tout court » a diminué<sup>3</sup> et où, d'autre part, ont été privilégiés d'autres types d'agriculture ayant des effets néfastes sur les populations et l'environnement, l'enjeu principal de l'AP est d'être prise en compte dans les politiques nationales et internationales qui la concernent.

Suite aux constats de la pauvreté, des crises alimentaires, de l'augmentation de la population mondiale<sup>4</sup>, la revalorisation de l'agriculture tend à revenir à l'agenda international, mais les avis des acteurs clés en présence divergent sur la place à accorder à l'agriculture paysanne et sur l'orientation de son évolution. Il va de soi que les positions de ces acteurs reflètent les intérêts qu'ils défendent et la conception du développement auquel ils adhèrent<sup>5</sup>.

Par exemple, la demande en agro-carburants et la spéculation financière sur les denrées alimentaires<sup>6</sup> (entre autres), bien qu'ayant contribué à créer la crise alimentaire, risquent de favoriser l'expansion de l'agro-industrie qui approvisionnera « librement » le monde en céréales, viande, pâte à papier, ... au détriment des cultures vivrières et de leurs marchés locaux. La plupart du temps, les terres sont utilisées de façon abusive, destructrice et parfois illégale<sup>7</sup>, entraînant des effets collatéraux désastreux pour les paysans, les paysannes et leurs communautés.

En outre, la baisse des protections en matière de politiques agricoles et le dumping des exportations agricoles constituent les éléments d'un contexte international inéquitable dont, fort heureusement, les organisations paysannes tiennent compte afin d'identifier au mieux les intérêts de leur secteur.

Les paysans et les paysannes ainsi que leurs organisations et celles qui les défendent ont raison d'analyser avec rigueur les diverses « solutions » proposées par leurs propres instances nationales et internationales, notamment en matière climatique, afin d'y faire valoir leurs préoccupations et celles de leurs communautés et ce, dans une perspective de SA.

Restant fidèle à son plaidoyer en faveur de l'AP, pour E&F, les questions du réchauffement climatique ne peuvent s'envisager que couplées à celles de sécurité et de souveraineté alimentaires. Les contraintes pesant sur l'AP sont, sans conteste, d'origine historique, économique et politique et entraînent déjà des conséquences désastreuses pour elle. Cependant, les effets du dérèglement du climat sont actuellement en train d'aggraver la situation de l'AP, avec le risque d'asseoir struc-

tuellement la paupérisation des paysans et paysannes.

Par ailleurs, les solutions mises en place pour faire face aux changements climatiques pourraient ne pas entraîner nécessairement une amélioration de la situation de l'AP - elles pourraient même l'aggraver - et ce, malgré les multiples potentialités qu'elle présente (production de biens communs, sécurité alimentaire, non-agression et protection de l'environnement, etc.)<sup>8</sup>.

*« Il semble que les paysans et les paysannes soient aujourd'hui plus menacés par les solutions au changement climatique promues par le monde des affaires, les pays du G8, l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et la BM (Banque Mondiale), que par le changement climatique lui-même. Les agro-carburants, les semences adaptées aux changements climatiques, la fertilisation des océans et les mécanismes de commerce de carbone, en accélérant la privatisation de toutes les ressources naturelles de la terre, excluent les communautés locales de l'accès aux ressources appelées autrefois les biens communs<sup>9</sup>».*

Les préoccupations liées aux changements climatiques ne peuvent se réduire aux seuls aspects environnementaux - certes alarmants. Si l'analyse des causes de ces changements est incapable d'interroger le modèle économique (sa conception et ses manières de procéder) qui a provoqué la dégradation non seulement du climat, mais aussi des conditions de l'AP, elle ne sera pas en mesure non plus de proposer des solutions environnementales servant les intérêts de l'AP dans une perspective de souveraineté alimentaire. Autrement dit, les solutions aux changements climatiques ne seront significatives que si elles sont intégrées dans des réponses aux défis des inégalités et des crises actuelles, dont la crise alimentaire.

Face aux changements climatiques, l'enjeu principal de l'agriculture paysanne reste donc celui d'être reconnue dans les politiques nationales et internationales environnementales. Celles-ci doivent être cohérentes avec des politiques commerciales, agricoles et alimentaires nationales et internationales équitables.

Cet enjeu se justifie d'autant plus que près de 80% de l'agriculture dans les pays en développement est paysanne, qu'elle a peu contribué au réchauffement climatique tout en subissant les conséquences de celui-ci... alors que, soutenue, elle est en mesure d'y faire face et de contribuer à le réduire tout en poursuivant des stratégies de souveraineté alimentaire.

*« C'est une erreur de penser que les changements climatiques forment en soi la principale menace pour le monde et pour l'agriculture paysanne... Ce qui est vrai, c'est que les changements climatiques vont accentuer les problèmes existants. Et si on ne préoccupe pas de la question climatique, la solution des autres problèmes - dont ceux de l'agriculture paysanne - sera à son tour plus difficile à mettre en œuvre<sup>10</sup>».*

La pauvreté de l'agriculture paysanne et les obstacles à la souveraineté alimentaire existeraient probablement indépendamment des changements climatiques, car les causes qui les ont engendrés sont d'ordre historique, économique et politique<sup>11</sup>. Cependant, la prise en compte des effets des changements climatiques est indispensable car, non pris en compte - ou insuffisamment ou de manière injuste -, ils risquent de marginaliser toujours plus l'agriculture paysanne et de reproduire des freins aux stratégies de souveraineté alimentaire. Voilà pourquoi il est important de comprendre en quoi consiste le réchauffement climatique et quelles sont ses manifestations.

## ➡ 1. Le réchauffement climatique : définition et manifestations

Le paradoxe semble tragique : d'une part, l'agriculture paysanne n'a que peu contribué au dérèglement du climat puisqu'elle a émis peu de gaz à effet de serre ; d'autre part, le modèle de développement économique dominant (moderniste et néolibéral) à l'origine des changements climatiques est aussi celui qui a produit les causes structurelles de la pauvreté des agriculteurs paysans et entravé la souveraineté alimentaire.

## ➡ 2. Les causes du réchauffement climatique

Les conséquences socioéconomiques du dérèglement du climat sur l'agriculture paysanne peuvent être d'une importance variable selon le contexte géographique et historique, selon le degré de préparation des autorités publiques et des populations, selon le genre, etc. Dans tous les cas, les changements climatiques menacent la sécurité alimentaire et aggravent les conditions de vie et de travail des paysans et des paysannes, les rendant plus vulnérables.

### ➡ 3. Changements climatiques : effets sur l'agriculture paysanne, risques pour la souveraineté alimentaire

Les solutions proposées pour faire face au dérèglement climatique doivent être conçues en tenant compte des problèmes liés à la sécurité et à la souveraineté alimentaire (contraintes sociales, économiques, politiques et culturelles pesant sur les paysans et les paysannes). Si le secteur de l'AP est ignoré dans la mise en place de ces mesures, non seulement ces solutions négligeront ses potentialités pour faire face aux effets des changements climatiques, mais elles entraîneront des conséquences sociales, économiques et environnementales catastrophiques pour les paysans et les paysannes et leurs communautés.

### ➡ 4. Changements climatiques, souveraineté alimentaire et agriculture paysanne : quelles réponses ?

Pour faire face aux effets des changements climatiques dans le monde, si les enjeux sont identifiés dans une perspective de développement durable et de sécurité/souveraineté alimentaires, la prise en compte du secteur de l'agriculture paysanne et de ses besoins dans les recommandations politiques est indispensable.

### ➡ 5. Enjeux et recommandations pour des solutions aux effets des changements climatiques dans une perspective de souveraineté alimentaire

## Le réchauffement climatique : définition et manifestations



## Le réchauffement climatique : définition et manifestations

### ✚ a. *Changements climatiques : dérèglement du réchauffement climatique dû aux activités humaines*

Que représentent concrètement les notions de réchauffement climatique et de changement climatique<sup>12</sup> ? Ces deux termes sont souvent utilisés indifféremment.

Le **réchauffement climatique (RC)** (appelé aussi réchauffement global ou planétaire) est un phénomène naturel qui se traduit par une augmentation de la température de la terre, résultant elle-même de l'effet de serre, processus naturel d'absorption de la chaleur permettant la vie sur terre. Ce réchauffement a de multiples incidences sur de nombreux domaines dont celui du climat (bouleversement des durées saisonnières, changement dans la fréquence et dans l'intensité de phénomènes climatiques,...).

Les **changements climatiques (CC)** au sens strict sont les effets directs de ce réchauffement climatique et se traduisent par des modifications de températures, du niveau des océans, des précipitations,...

Le RC existe depuis des millénaires et les êtres humains s'y sont par la force des choses adaptés. Mais, aujourd'hui, ce qui préoccupe les experts, c'est la rapidité de ce réchauffement, qui met en péril cette adaptation.

L'effet de serre d'origine humaine a comme conséquence un réchauffement de l'ordre de 0,05°C par décennie au cours du 20<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> et une augmentation de 0,5 à 2°C est prévue d'ici à 2050.

Les activités humaines (dont la combustion des énergies fossiles, notamment due aux « besoins » énergétiques toujours plus grands) sont à l'origine d'une production importante de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Ceux-ci (dioxyde de carbone, méthane et gaz fluorés), n'étant plus régulés, provoquent une modification du climat se traduisant entre autres par une augmentation des températures. En effet, les rejets excessifs de GES empêchent la réverbération des rayons du soleil de la terre vers l'espace et contribuent à augmenter la chaleur de la planète.

C'est ce réchauffement, dont l'ampleur et la cadence sont sans précédent, qui va entraîner de multiples changements climatiques.

### ✚ b. *Les manifestations du dérèglement du RC en progression*

Les études montrent que cette progression atteint des niveaux excessifs et que, corrélativement, ses effets sont aujourd'hui extrêmes et de plus en plus alarmants. Les experts affirment qu'un point de non-retour se présentera dans un futur très proche si des mesures ne sont pas prises rapidement.

Ces dernières années, les catastrophes climatiques ont considérablement augmenté en nombre : cinq cents catastrophes résultant des dérèglements climatiques ont lieu chaque année contre 120 dans les années 1980<sup>14</sup>.

« En 2001, 170 millions de personnes de par le monde ont été victimes de catastrophes dont 97 % engendrées par les changements climatiques<sup>15</sup> ».

Ce réchauffement climatique « dérèglé » est à l'origine des changements des conditions climatiques qui se manifestent concrètement selon différents paramètres<sup>16</sup> :

- Un accroissement des températures mondiales moyennes (augmentation de la température maximale les jours chauds / augmentation de la température minimale les jours froids / augmentation du nombre de jours chauds par an / augmentation des vagues de chaleurs en fréquence, en durée et en intensité ...). « Depuis la révolution industrielle, les températures moyennes mondiales ont augmenté de 0,76°C...<sup>17</sup> » et la température moyenne globale de la terre pourrait augmenter de 1,4 à 5,8°C entre 1990 et 2100 si aucune politique n'est mise en place.
- Des changements dans le régime des précipitations (augmentation en fréquence, durée et intensité des périodes sèches et des sécheresses / variation dans les époque, lieu et abondance des chutes de pluie et de neige ...).
- Un accroissement de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (fréquence annuelle accrue des grands vents - pluies torrentielles, ondes de tempête, inon-

- dations subites, orages tropicaux, tornades, cyclones).
- Une variabilité accrue du temps (augmentation de l'instabilité des modèles climatiques saisonniers / variation dans les démarrage et fin des saisons ...).
- Une fonte des glaciers (la calotte glaciaire de l'océan arctique pourrait avoir disparu d'ici à 2050) et une hausse du niveau de la mer pourrait être de l'ordre de 9 à 88 cm entre 1990 et 2100 (entraînant l'inondation de zones habitées, des intrusions d'eau salée dans les nappes phréatiques, etc.)

Aujourd'hui, face à l'ampleur préoccupante de ces phénomènes, sont mises en avant non seulement les menaces pour la biodiversité (faune et flore), mais également et surtout, celles pesant sur l'espèce humaine (santé, alimentation,...).

La perturbation du climat a été produite par l'activité humaine : voilà une affirmation qui n'est plus contestée. Quelles activités humaines et dans quelle partie du monde ont-elles lieu ?

## Les causes du réchauffement climatique



## Les causes du réchauffement climatique

### ✚ a. La part de responsabilités des pays industrialisés

Si l'effet de serre est un processus naturel, son intensification ne l'est pas. C'est bien l'accumulation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère ayant pour cause l'activité humaine qui est à l'origine du réchauffement climatique préoccupant que nous connaissons : « *La concentration actuelle de dioxyde de carbone est de 36 % supérieure aux niveaux atteints avant la révolution industrielle...* » et « *la concentration actuelle en CO<sup>2</sup> n'avait pas été dépassée au cours des 420 000 dernières années et probablement même 20 millions d'années*<sup>18</sup> ».

#### ○ De fortes quantités de gaz à effet de serre émises par les pays industrialisés

« *Ce sont les pays industrialisés qui ont le plus largement contribué aux stocks de carbone dans le monde...* »<sup>19</sup>, ils en ont produit les 70% depuis le début de l'ère industrielle (18<sup>e</sup> siècle).

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, le réchauffement a été principalement occasionné par des activités comme le brûlage de combustibles fossiles, la déforestation,.... Ces dernières décennies, les principaux secteurs ayant le plus contribué au niveau mondial à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre sont la fourniture d'énergie (principalement de l'électricité), le transport et l'industrie<sup>20</sup>. Les Etats-Unis et l'Union européenne représentent ensemble 10 % de la population mondiale, mais sont responsables de près de 45 % des émissions de dioxyde de carbone (principal gaz à effet de serre). « *Aujourd'hui, un Américain moyen émet 25 tonnes de CO<sup>2</sup>/an, un Belge 12 tonnes, et un Burkinabé une centaine de kilogrammes*<sup>21</sup> ».

Les pays développés représentent 20 % de la population mondiale et contribuent à hauteur de 46 % aux émissions de gaz à effet de serre<sup>22</sup>.

Pour parvenir à une stabilisation, des études montrent que pour 2050, les pays développés devraient avoir diminué leurs émissions de gaz à effet de serre de 60 à 80% (par rapport à 1990).

#### ○ Des effets sur toute la planète

Le dérèglement du réchauffement climatique (et les changements qu'il engendre, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques,...) affecte l'humanité toute entière : « *Le changement climatique ne fait pas de discrimination ; ignorant les frontières des Etats, ses effets se ressentent sur toute la planète, affectant riches et pauvres, populations du Nord et du Sud, citadins et ruraux.*<sup>23</sup> »

Les effets de ces émissions ne se répercutent donc pas exclusivement dans les lieux où elles ont été produites, mais également dans des régions du monde où vivent des populations pauvres et vulnérables (les pays en développement). Ce sont bien celles-ci qui semblent être touchées de manière plus préoccupante par ce problème et par ses effets collatéraux ... alors qu'elles en sont peu responsables. Tous les experts s'accordent sur ce point. La population des pays industrialisés, par exemple, est proportionnellement moins touchée par les effets collatéraux de ces émissions.

Les causes premières du réchauffement climatique sont donc liées aux conséquences du développement industriel des pays occidentaux, mais aujourd'hui des nouveaux pays industrialisés (Chine, Inde,...) et des pays en développement risquent de devenir, à leur tour, de grands pollueurs.

### ✚ b. La part de responsabilités des pays émergents

Le développement industriel des pays émergents (Chine, Inde, Brésil, par exemple) ainsi que celui de certains pays du Sud participent également à ce réchauffement (en partie pour satisfaire les besoins de consommation et de production des pays industrialisés). Ceci risque fortement d'augmenter dans les années à venir, ce qui pourrait placer certains pays en développement sur le même pied que des pays occidentaux en ce qui concerne leur niveau de pollution. Si des mesures ne sont pas prises le plus rapidement possible, « *...il est probable que les pays du Sud émettent d'ici dix ou vingt ans plus de gaz à effet de serre que ceux du Nord...* »<sup>24</sup>.

Cependant, aujourd'hui, même si « *...les pays du Sud émettent... plus de gaz à effet de serre que ceux du Nord... les quantités accumulées dans l'atmosphère proviendront encore longtemps principalement des pays « développés »*<sup>25</sup> car c'est cette accumulation au fil des ans (« effets cumulés ») qui est à l'origine du dérèglement du réchauffement climatique aujourd'hui et moins directement

les émissions considérées pour une année donnée (« effets instantanés »).

En cas de stabilisation future, il convient de souligner qu'en raison de l'inertie des systèmes géophysiques, le niveau des mers et la température globale continueront de monter dans le monde entier pendant des siècles, les effets des changements climatiques pèseront encore longtemps sur les populations (autrement dit, les effets instantanés et cumulés d'aujourd'hui seront les effets cumulés de demain même si demain, la situation est « stabilisée »).

Cette différence entre « effets cumulatifs » et « effets instantanés » justifie partiellement l'argument selon lequel la dette des pays occidentaux envers l'environnement reste, actuellement, indéniablement plus élevée que celle des autres pays.

Cet argument est l'un de ceux défendus par des pays émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde qui, quoique prenant des mesures nationales pour faire face aux changements climatiques (énergies renouvelables au Brésil, diversification des sources d'énergie et loi sur l'énergie renouvelable en Chine, ... ) n'entendent pas réduire leurs émissions avant la moitié du 21<sup>e</sup> siècle. Comme pays en voie de développement, ces trois pays n'ont aucune obligation en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'actuel protocole de Kyoto. Pourtant, ces trois pays viennent en tête des émetteurs de gaz à effet de serre (GES) parmi les pays « en voie de développement » (PVD) et leurs populations sont d'ores et déjà gravement affectées par les effets des changements climatiques<sup>26</sup>.

Après les USA, la Chine est le pays qui émet le plus de GES et pourrait être le premier pays émetteur d'ici vingt ans (70% des GES proviennent de l'industrie). En Inde, les émissions de GES tripletront d'ici à 2050. Le Brésil est le huitième grand pollueur mondial en matière d'émissions de GES (du fait surtout de l'élevage de bovins et de la déforestation qui, à elle seule, représente 70% des émissions produites par le pays).

Pour Jean Pascal Van Ypersele<sup>27</sup>, il s'agit « *d'encourager la participation des Etats-Unis naturellement, mais aussi celle des PVD, car si on arrête aujourd'hui les émissions des pays développés, les seules émissions des PVD sont largement suffisantes pour continuer à perturber le climat.* »

Pour ce qui concerne l'implication des pays émergents dans la réduction des GES, penchons-nous sur ce que pensent des chercheurs-activistes de ces pays.

Au **Brésil**, selon Rubens Born et Mark Lutes (Brésil, 2006)<sup>28</sup>, même si les actions de prévention contre les CC sont largement reconnues par l'opinion publique et les médias, peu de débats publics ont concerné la forme à donner à des engagements de réduction d'émissions. Le gouvernement évite donc toute discussion officielle à ce propos lors des négociations internationales. Il est cependant dans l'intérêt du Brésil, disent encore les auteurs, que des politiques nationales de réduction d'émission soient rapidement mises en application (croissance des systèmes d'énergie renouvelable, vraies mesures de reforestation et de protection des forêts) afin notamment que le défi de l'après 2012 (lors de la prochaine étape d'engagement à prendre lors du « post-Kyoto »<sup>29</sup>) soit moins difficile à relever. Et comme les principales émissions sont dues au déboisement, elles pourraient être contrôlées plus facilement sans altérer les perspectives d'un développement durable (le Brésil étant moins dépendant des combustibles fossiles pour ses besoins énergétiques).

Quoi qu'il en soit, même si le Brésil n'est pas tenu actuellement de réduire ses GES, ceci ne doit pas constituer un prétexte pour continuer la déforestation de l'Amazonie (Emilio Lèbre La Rovere et André Santos Pereira, (Brésil, 2006))<sup>30</sup>.

En **Chine**, Pan Jiahua (Chine, 2006)<sup>31</sup> reconnaît qu'étant donné l'expansion des industrialisation et urbanisation chinoises, « *il est de l'intérêt du pays de contribuer à atténuer les effets des changements climatiques sur le plan international et national* ». Cependant, selon lui, « *la Chine, plutôt que de s'engager à réduire ses émissions (dans les négociations internationales) préférera participer à des initiatives visant à l'efficacité énergétique, au développement des énergies renouvelables, à la capture et au stockage du CO<sub>2</sub>* ».

Angel Green (Chine, 2006)<sup>32</sup> souligne quant à lui l'importance du contrôle des industries dans l'évaluation de leurs impacts sur l'environnement, contrôle sans lequel risquent de se développer davantage de projets illégaux pour faire face aux besoins énergétiques industriels grandissants. Il cite l'exemple de 30 projets qui, en 2005, n'avaient pas fait d'études d'impacts préalables et qui furent arrêtés par la SEPA (administration de l'Etat pour la protection de l'environnement). Dix-neuf d'entre eux concernaient des centrales électriques alimentées au charbon.

Pour l'auteur, il est indispensable de lier les questions environnementales à celles de l'énergie. Il souligne la détermination du gouvernement chinois à se préoccuper du déficit énergétique actuel. Il signale également que, dans le contexte international d'aujourd'hui, il s'agit de faire appel à une sagesse « planétaire » au-delà des intérêts nationaux même si « *Le chemin est encore long. Les représentants des corps environnementaux n'ont pas encore leur place dans la délégation chinoise... lors des négociations internationales* ».

Sa critique porte également sur les pays développés qui se sont engagés à limiter leurs émissions et qui, pourtant, continuent à exporter vers la Chine, grâce l'appui des agences gouvernementales de crédit à l'exportation, leur technologie énergétique d'ancienne génération.

Pour Praful Bidwai (Inde, 2006)<sup>33</sup>, la position contradictoire de l'Inde réside dans le fait que, d'une part, l'importance de la question climatique est reconnue et que, d'autre part, l'adhésion à des objectifs précis de réduction de GES dans l'immédiat est refusée par la mise en avant de motifs de lutte contre la pauvreté pour « se développer » tout en acceptant des projets aux effets « anti-développement » (dans le cadre des mécanismes de développement propres par exemple<sup>34</sup>). Il ajoute par ailleurs que « *les moyennes indiennes (d'émission) cachent des différences énormes entre la consommation de survie du grand nombre et la haute consommation gloutonne - sur le modèle occidental - de l'élite, approximativement un dixième de la population* ». Tout ceci lui fait qualifier d'« hypocrite » l'argument gouvernemental selon lequel la réduction des émissions de GES constituerait une entrave pour réduire la pauvreté en Inde.

C'est également l'avis de Clifford Polycarp (Inde, 2006)<sup>35</sup> pour qui « *les deux principales préoccupations du gouvernement semblent être de tirer profit un maximum du mécanisme de développement propre et d'éviter tout contrat limitant ses émissions* ». Pourtant, l'Inde doit tenir compte des CC, car ils affectent les agriculteurs et pêcheurs (la majorité de la population nationale) dit-il, exemples à l'appui.

Selon lui, le gouvernement n'a pas suffisamment conscience que les effets des changements climatiques sont déjà en train d'affecter la situation générale du pays. Le lien entre les problèmes immédiats et les changements climatiques n'est pas encore perçu.

Une conclusion commune se dégage de ces positions : bien que ces trois pays reconnaissent que les changements climatiques sont une menace et qu'il est impératif de réduire ces émissions, ils ne sont pas prêts à réaliser, actuellement, ces réductions par une conformisation à des quotas définis dans les négociations internationales, alors qu'ils exploitent par ailleurs le commerce de carbone.

Pour Rubens Born et Mark Lutes (Brésil, 2006)<sup>36</sup>, « *comme activistes, nous avons deux défis liés et se renforçant mutuellement : convaincre nos gouvernements de suivre une voie vers une faible émission de GES et renforcer les règlements internationaux sur le changement climatique.... Il est temps (pour des pays du Sud) de s'engager dans un débat public sérieux, constructif sur ce à quoi un règlement global juste et efficace devrait ressembler..., au sujet de leur propre rôle futur.... Augmenter les émissions sans contrôle jusqu'à ce qu'elles soient identiques à celles des pays développés serait une stratégie suicidaire... Il semble hélas plus probable que des « politiques » à court terme soient favorisées, c'est-à-dire laisser le mécanisme de développement propre<sup>37</sup> jouer un rôle prédominant dans la construction d'initiatives « nationales » et remettre à plus tard, à la fin de la première période Kyoto 2012, la discussion sur d'éventuels engagements nationaux* ».

### ✚ c. La part de responsabilités de l'agriculture industrielle

Les études montrent que l'agriculture au sens large produit des gaz à effet de serre par ses pratiques considérées comme « non durables »<sup>38</sup> (notamment à travers la déforestation, la dégradation des sols, les transports d'aliments d'un continent à l'autre, la monoculture intensive, l'utilisation d'intrants chimiques, l'élevage intensif, ...) <sup>39</sup>. Ainsi, ce mode de production agricole industriel intensif détruit le stockage naturel du CO<sup>2</sup> et augmente les émissions de gaz à effet de serre.

Selon la FAO, les pays en développement sont responsables de près de 80 % des émissions totales produites par l'agriculture industrielle (y compris la déforestation qui est responsable de 20 à 25% des émissions globales de GES).

En effet, cette agro-industrie, principalement d'exportation, utilise les terres des régions tropicales pour satisfaire les demandes du marché mondial (en céréales, viande, huiles, pâte à papier, etc.)<sup>40</sup>. Selon la FAO, cette expansion agricole est responsable de plus de 50% de la déforestation (FAO, 2007) aux effets collatéraux multiples sur les communautés locales<sup>41</sup>.

La demande accrue en agro-carburants ne peut qu'accentuer le phénomène puisque ceux-ci sont la plupart du temps dérivés de cultures intensives (soja, palmier à huile, maïs, canne).

A propos de l'extension des productions à haute rentabilité, il convient de faire déjà mention ici de la monoculture d'arbres à croissance rapide<sup>42</sup> appelée « Fast wood plantations » par le CIFOR (Centre de recherche forestière internationale) et qualifiée de « déserts verts » ou encore « soldats plantés » ou « cancers verts » par les populations qui en subissent les impacts négatifs directs<sup>43</sup>. La FAO, quant à elle, les classe dans les « forêts » (forêts à des fins de production). Or, ces plantations d'arbres à croissance rapide (comme l'eucalyptus, le pin, l'acacia, le teck et autres) en régime de monoculture participent à la dégradation de l'environnement (atteinte aux sols, aux ressources hydriques, à la diversité biologique) et menacent les moyens de subsistance des populations.

#### ✚ d. La part de responsabilités de l'agriculture paysanne

Il arrive aussi que les petits producteurs/trices du Sud développent des pratiques agricoles qui contribuent au dérèglement du climat (par des pratiques comme la déforestation, la culture sur brûlis,...). Cependant, deux remarques s'imposent :

- D'abord, comme signalé dans le document d'analyse précédent, la majorité de ceux/celles-ci cultive de façon durable et a peu de responsabilité dans l'émission de GES comparative-ment à l'agriculture industrielle et intensive.
- Ensuite, les conditions économiques et sociales (manque de terres et de ressources) dans lesquelles ils/elles exercent leurs activités les contraignent la plupart du temps à privilégier une logique de subsistance à court terme entraînant une utilisation « non durable » des ressources.

*A Haïti, la déforestation pose un grave problème (4 millions d'arbres par an sont abattus à des fins énergétiques). Si certains attribuent une partie de la responsabilité aux paysans (qui utilisent le bois pour la fabrication de charbon de bois, de chaux, de planches, etc.), d'autres mettent davantage l'accent sur la pauvreté des paysans et les inégalités sociales produites historiquement<sup>44</sup> comme par exemple, Jean-Pierre Ricot (2008), membre de la PAPDA (Plate Forme Haïtienne pour un Développement Alternatif) et partenaire d'E&F. Cibler les paysans et les paysannes comme principaux responsables passe sous silence les raisons de leurs comportements. Rappelons que 80% de la population rurale vit dans la pauvreté et que 70% de la population haïtienne vit en dessous du seuil de pauvreté extrême. Non seulement les paysans et les paysannes ne sont pas en mesure de se procurer les substituts proposés à l'utilisation du charbon de bois, mais ils/elles utilisent cette ressource naturelle, car elle leur permet de se nourrir, se soigner et éventuellement, de payer l'école des enfants (la plupart des écoles sont privatisées). Par ailleurs, ils/elles sont très peu consultés/ées et considérés/ées comme des « exécutants/tes » de projets la plupart du temps imposés « d'en-haut ».*

*A Madagascar, une paysanne de la communauté chrétienne de base de Soamanandriny (partenaire d'E&F, 2008) réagit face aux mesures de réduction des feux de brousse imposées par le gouvernement en signalant les raisons pour lesquelles les paysans et paysannes coupent le bois : manger, cuisiner et se chauffer. Selon l'évêque du diocèse de Fénérive Est (2008), la culture sur brûlis (appelée Tavy) est condamnée par le gouvernement, mais les paysans qui n'ont pas assez de rizières irriguées par exemple se tournent vers cette technique. La solution serait d'aménager plus de rizières bénéficiant des techniques de maîtrise de l'eau. Selon lui, les paysans devraient recevoir davantage d'intervention de l'Etat pour développer des cultures dans lesquelles ils maîtrisent les ressources.*

### ✚ e. En cause : un modèle de développement non durable

Les défenseurs du développement durable (DD) et de la souveraineté alimentaire (SA) s'accordent pour interroger la mise en pratique d'un modèle de développement qui a produit la dérégulation du réchauffement climatique par l'usage abusif de carbone. Le modèle de développement occidental (reposant sur l'idée du progrès et de la libéralisation dérégulée) s'est réalisé au détriment d'une frange importante de la population mondiale, laquelle a peu bénéficié des retombées de ce développement.

Pourtant, c'est bien elle qui en subit les conséquences les plus graves et qui doit y faire face alors qu'elle ne dispose pas des mêmes moyens que les pays développés. Les populations les plus pauvres (dont les paysans et les paysannes) de certaines régions du monde (principalement dans les pays en développement) qui ont émis peu de gaz à effet de serre vont en subir les effets désastreux. La frange de la population la plus touchée par les effets de ces changements climatiques se trouve donc dans une situation de crise qu'elle n'a pas (ou peu) provoquée.

Si les effets du réchauffement climatique peuvent toucher les personnes les plus vulnérables dans les pays occidentaux, il est évident que ce sont les populations des pays en développement qui sont les plus touchées, à cause de la position vulnérable (géographique, économique et sociale...) qu'elles occupent.

Cependant, comme expliqué dans le document d'analyse d'E&F (2008), ce modèle de développement reste dominant et défendu notamment par des acteurs clés économiques internationaux.

Ce sont donc davantage les logiques guidant ce modèle (celles du marché, de la croissance, de la « maîtrise » de la nature, ...) qui ont engendré un développement « *...fondé sur la concentration du capital, une forte consommation d'énergies fossiles, la surproduction, le consumérisme et la libéralisation du commerce* »<sup>46</sup> créant des effets désastreux au niveau écologique et climatique.

Autrement dit, les changements climatiques sont le résultat de politiques nationales et internationales influencées/intéressées par un modèle économique et culturel dominant et par les acteurs clés qui le défendent.

Il est utile de rappeler que ce modèle de développement repose sur des efforts définis et mesurés en termes monétaires. Le moteur principal de la croissance est encore aujourd'hui constitué par le marché et non par les Etats. Conséquences de cette conception :

- La pauvreté et la vulnérabilité<sup>47</sup> sont considérées comme des phénomènes passagers qui se résoudront à long terme par un bon fonctionnement du marché. Les mesures visant à réduire cette pauvreté seront donc envisagées sous la forme de transferts monétaires ou de « tremplins » pour faire sortir les pauvres de leur état. Dans cette optique, les solutions aux changements climatiques seront obtenues par la croissance économique (au sens néolibéral du terme) et des efforts humanitaires.
- Comme ce modèle de développement est fondé sur les vertus du marché et sur la capacité des entreprises à atteindre le développement durable, toutes les activités productives relatives à la nature et à l'environnement sont progressivement transformées en nouveaux débouchés économiques et commerciaux. La biodiversité s'envisage comme une banque de ressources génétiques (matière première des industries agroalimentaires et pharmaceutiques notamment). Transformées en valeurs d'échange, non seulement ces ressources perdent toute signification culturelle pour bien des populations, mais elles réduisent les stratégies possibles de développement durable tout en privant les populations de l'appropriation économique de ces ressources. Ainsi, si les problèmes environnementaux sont résolus par l'OMC via les accords sur les droits de propriété intellectuelle, ce sont bien les droits des entreprises qui sont légitimés au détriment des droits des paysans et des paysannes (reconnus toutefois dans le traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture). Les droits de l'être humain et les formes d'appropriation productive de la nature sont donc remis en question.

Est-ce un hasard de constater que ce modèle développement né dès le 18<sup>e</sup> siècle en Occident a non seulement produit les effets cumulés dans l'atmosphère et dérégulé le réchauffement climatique, mais a également marginalisé progressivement l'agriculture paysanne dans le monde ? Pour ce qui concerne le dérèglement du climat pourtant, « *le principe de l'effet de serre et son renforcement par les activités humaines ont été découverts au 19<sup>e</sup> siècle.* »<sup>48</sup>.

Le modèle de développement qui s'est imposé a non seulement perturbé l'atmosphère de la terre,

mais également l'économie mondiale, contribuant à marginaliser l'AP et entravant toujours plus la souveraineté alimentaire. Outre ces effets produits historiquement dans les secteurs politiques, sociaux et économiques, l'AP subit aussi ceux des changements climatiques.

**Changements climatiques : effets sur l'agriculture paysanne,  
risques pour la souveraineté alimentaire**



## Changements climatiques : effets sur l'agriculture paysanne, risques pour la souveraineté alimentaire

### ✚ a. Effets géographiquement différenciés sur les pratiques agricoles

Les changements climatiques ont un impact différent dans de multiples domaines selon la région du monde où le problème est étudié. La variable géographique a certes une incidence sur la répercussion des impacts des changements climatiques en matière de pratiques agricoles. Par exemple<sup>49</sup>, les habitants de zones à latitudes moyennes ou élevée (telles que le nord du Canada, la Sibérie ou la Scandinavie) verront leurs pratiques agricoles facilitées. Les impacts seront favorables « ...dans les régions tempérées et défavorables dans les régions tropicales, (bien qu'une incertitude considérable règne quant aux effets locaux des changements prévus.) »<sup>50</sup>. Les habitants de zones déjà en proie à des pénuries alimentaires verront celles-ci s'aggraver à cause de problèmes supplémentaires dus à la perte de superficies agricoles (Europe orientale, Amérique centrale, Afrique de l'Est,...).

Ainsi, selon les continents, l'incidence sur les pratiques agricoles (et par conséquent sur les populations et l'AP) sera conditionnée par des manifestations spécifiques.

En Afrique, on observe :

- Un accroissement significatif de l'intensité des saisons sèches dans le continent. Les espaces touchés par la sécheresse en Afrique subsaharienne par exemple pourraient s'accroître de 60 à 90 millions d'ha d'ici à 2060.
- Un accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses,...).
- Un stress hydrique à cause des sécheresses à répétition et des pluviosités variables. La plupart des pays connaissant un stress hydrique se trouvent en Afrique : « Entre 1970 et 1995, les ressources en eau de l'Afrique ont été divisées par 2,8 »<sup>51</sup> et « selon les projections, d'ici à 2020, 75 à 250 millions de personnes seront exposées à un stress hydrique accentué »<sup>52</sup>. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC créé par les Nations Unies en 1988) estime qu'en Afrique, d'ici à 2020, entre 75 et 250 millions de personnes (entre 350 et 600 millions d'ici à 2050) risquent d'être touchées par ces problèmes d'eau si aucune mesure n'est prise pour enrayer ce phénomène.<sup>53</sup> « ...Environ 1,4 à 2,1 milliards de personnes vivent actuellement dans des régions où la quantité d'eau disponible n'est pas satisfaisante. »<sup>54</sup>
- Une augmentation des températures avec pour conséquence des précipitations irrégulières (en baisse ou en augmentation selon l'endroit).
- Une contamination des eaux (par les rejets industriels, les eaux de pluie, l'infiltration d'eau de mer,...) qui va se répercuter notamment sur la qualité des cultures.

« L'Afrique est la région la plus vulnérable aux changements climatiques, en raison de l'extrême pauvreté de nombreux Africains, de la fréquence des catastrophes naturelles comme les sécheresses et les inondations, et de la forte dépendance des systèmes d'agriculture vis-à-vis des précipitations ». (GIEC, 2001)

En Asie<sup>55</sup>, signalons entre autres :

- Une diminution des quantités d'eau douce disponible d'ici à 2050 (dans le centre, le sud, l'est et le sud-est de l'Asie).
- Des risques d'inondations dans les zones côtières et dans celles des grands deltas

En Amérique latine, on remarque :

- Une diminution des ressources en eau disponible (due aux changements dans les régimes de précipitation et à la disparition des glaciers) pour la consommation humaine, l'agriculture et la production d'énergie.
- Une modification dans la répartition des espèces végétales d'ici à 2050 (forêts tropicales remplacées progressivement par la savane dans l'est de l'Amazonie à cause de la hausse des températures et du dessèchement des sols, végétation de type aride remplaçant celle semi-aride, appauvrissement de la diversité biologique et disparition d'espèces des régions tropicales).

- Une diminution du rendement de certaines cultures et de l'élevage (mettant en péril la sécurité alimentaire).
- Par contre, dans certaines régions tempérées, la production pourrait augmenter (celle du soja par exemple)

Dans les petites îles, on constate :

- Une intensification des inondations et des tempêtes.
- Une érosion des terres.
- Des phénomènes côtiers dangereux à cause de l'élévation du niveau de la mer (érosion des plages, ...) menaçant les infrastructures agricoles et les habitats humains.
- Une diminution des ressources en eau d'ici au milieu du siècle ; elles ne seront plus en mesure de répondre à la demande.
- Une invasion d'espèces (d'insectes) toxiques à cause de la hausse des températures.
- Une détérioration de l'état des zones côtières (érosion des plages, dégradation des coraux, ...) menaçant les ressources locales.

*Madagascar a malheureusement une grande expérience des effets désastreux des bouleversements climatiques (cyclones, inondations,...) sur de multiples domaines dont celui de l'agriculture (perte en fertilité des sols, diminution de la productivité agricole, appauvrissement de la diversité biologique, problème de gestion de l'eau, risque d'insécurité alimentaire,...). En effet, l'agriculture est particulièrement touchée par les changements climatiques, car 85 % des Malgaches vivent en milieu rural et dépendent de l'agriculture et de l'élevage. Les petits agriculteurs et éleveurs font donc partie des groupes les plus vulnérables de l'île. Ces changements se manifestent notamment par un retard des pluies et une dominance de la sécheresse.*

*Notre partenaire haïtien, Jean-Pierre RICOT de la PAPDA (2008), souligne le risque majeur que représentent les changements climatiques pour l'agriculture paysanne haïtienne étant donné le manque de moyens mis en place pour l'en protéger. Par exemple, la détérioration des espaces agricoles et de l'environnement entraîne un déboisement et une déforestation (le bois, vendu, devenant une nouvelle source de revenus) ; la disparition de denrées alimentaires (telles que le mil, l'arachide,...) augmente la dépendance à l'importation.*

#### ✚ b. Effets sur les populations du Sud : malnutrition, mortalité et maladies en augmentation

« Les pays en développement sont particulièrement vulnérables au changement climatique à cause de leur pauvreté systémique, de leur position géographique, de leur dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale, des conditions de vie d'une bonne partie de la population et de la perturbation de leurs schémas et moyens de subsistance traditionnels »<sup>56</sup>.

Les études montrent que les effets des changements climatiques affectent les populations habitant le long des côtes, les terres arides, les deltas ainsi que les populations dont la survie est basée sur un système de subsistance reposant sur l'agriculture pluviale, la pêche et l'élevage.

##### ● Une augmentation de la faim et la mise en péril de la sécurité alimentaire

Des cas de famines ou de malnutrition sont à prévoir dans les pays du sud, notamment à cause de la baisse de rendements agricoles mettant en péril la sécurité alimentaire.

Si, en 2007, le monde compte 923 millions de personnes sous-alimentées, cette proportion est appelée à augmenter avec l'accroissement des sécheresses et des inondations : de 50 à 580 millions de personnes supplémentaires pourraient venir grossir ce chiffre dans les années 2080. Les personnes qui sont déjà sous-alimentées dans le contexte actuel le seront plus encore selon les prévisions liées au dérèglement du climat. Certains pays seront particulièrement exposés.

« Ces phénomènes (météorologiques) extrêmes sont clairement corrélés à toutes les famines liées

au climat dans la Corne de l'Afrique au cours des 200 dernières années ...d'ici à 2080, les changements climatiques exposeront 80 à 125 millions de personnes supplémentaires à la faim, dont 70 à 80 % vivront en Afrique.»<sup>57</sup> et « à la fin du siècle, 40 à 50 % de toutes les personnes sous-alimentées devraient habiter en Afrique subsaharienne.»<sup>58</sup>.

- *Une hausse de la mortalité*

« Entre 1990 et 1998, 94 % des 568 désastres naturels majeurs et plus de 97 % des décès relatifs à des désastres naturels se sont passés dans les pays en développement.»<sup>59</sup>. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. En 1991, 90% des victimes du cyclone au Bangladesh étaient des femmes et des enfants.

« Quelques-uns des pays les plus pauvres, aux plus faibles niveaux de gaz à effet de serre, seront les plus affectés et verront doubler le nombre de morts par malaria, par maladies diarrhéiques et par malnutrition d'ici à 2030 »<sup>60</sup>. Signalons aussi les maladies mortelles provoquées par les changements de températures extrêmes.

- *Une progression des maladies*

Inondations, réchauffement et sécheresses entraînent la prolifération de maladies comme le paludisme (propagée par les moustiques), le choléra, la méningite. La contamination des eaux par exemple (due aux rejets industriels, aux eaux de pluie, à l'infiltration d'eau de mer,...) a causé la mort de plus de 2,2 millions de personnes en 2002, dont 29 % en Afrique<sup>61</sup>, continent sur lequel, d'ici à 2050, entre 350 et 600 millions de personnes risquent d'être touchées par ces problèmes. On note aussi, notamment, une augmentation et une aggravation des maladies respiratoires dues à la pollution générée par les gaz à effets de serre et le smog, ainsi qu'une augmentation des maladies d'origine alimentaire.

Par ailleurs, l'offre de ressources utilisées par la médecine traditionnelle risque de diminuer, affectant ainsi directement les plus pauvres qui y font appel.

### ✚ c. Effets sur l'agriculture paysanne

La vulnérabilité de certaines populations du Sud découle notamment du fait que, dans certaines régions du monde, les systèmes alimentaires et socioéconomiques s'articulent autour de l'agriculture paysanne. Par conséquent, si le secteur de l'AP est affecté, c'est toute une frange de la population qui l'est également (enfants, jeunes, adultes de milieu urbain comme rural). C'est l'ensemble du développement local qui peut être mis en danger.

En Afrique par exemple, l'agriculture constitue un secteur économique clé. Elle représente environ 40 % des recettes d'exportation, emploie entre 70 et 90 % de la main-d'œuvre totale dans la majorité des pays subsahariens, comble près de 50 % des besoins alimentaires des ménages (et autant en ce qui concerne les revenus),... Ce continent dépend fortement de l'agro-écologie (dont dépend l'essentiel des moyens de subsistance et des systèmes socio-économiques<sup>62</sup>).

Or, l'agriculture paysanne subit et subira à l'avenir des contraintes supplémentaires dues au dérèglement du réchauffement climatique, parmi lesquelles :

- *Une atteinte à ses facteurs de production essentiels* comme la réduction de sa force de travail, affectée par les problèmes de santé et de mortalité - l'agriculture paysanne reposant essentiellement sur la main-d'œuvre familiale - lesquels sont aggravés par des conditions sanitaires et éducatives actuellement insuffisantes<sup>63</sup>.

L'accès aux ressources naturelles (eau, terre<sup>64</sup>), déjà problématique (systèmes fonciers déficients par exemple<sup>65</sup>), risque, avec la dégradation de l'environnement, de poser davantage de problèmes.

A cela s'ajoutent aussi les difficultés liées à la destruction des infrastructures existantes - peu nombreuses et fragiles - (bâtiments et outils agricoles, lieux de stockage, routes).

- *La baisse des rendements agricoles* prévue par les experts (y compris dans les secteurs de l'élevage et de la pêche) pourrait engendrer de fortes pertes de revenus.

En Afrique, continent où la croissance démographique est particulièrement forte, le GIEC prévoit une diminution des récoltes sur une grande partie du continent - dont une diminution de 50 % de la production de l'agriculture pluviale dans certains pays africains d'ici à 2020<sup>66</sup>. En effet, la production de nourriture (agricole et pastorale) dépend de la disponibilité en eau et en nutriments et de la température, facteurs fortement touchés par les changements climatiques.

Dans certains lieux - en supposant toutefois que le réchauffement global reste modéré -, ces effets pourraient permettre de nouvelles productions - donc accroître la productivité agricole. Cependant, dans les régions tropicales et subtropicales, cette perspective risque de ne pas se réaliser, car les cultures de ces zones ont déjà quasi atteint leur seuil limite de tolérance à la chaleur.

*A Madagascar, les cultures de girofliers, de caféiers, de vanille, de riz ont été fortement touchées par le cyclone Yvan auquel a succédé le cyclone Boniface. Ceci a engendré une baisse de revenus pour les paysans et les paysannes, qui aura des répercussions sur plusieurs années, le temps que les productions reprennent leur « rythme normal » (les girofliers par exemple exigent 5 à 6 ans pour produire à nouveau).*

- *Une réduction de la production de denrées alimentaires* risque de créer une dépendance toujours plus grande à l'importation. D'ici à 2030, par exemple, la réduction de la production de maïs atteindrait 30% dans le sud de l'Afrique. L'Indonésie et l'Asie du SE verraient leurs principales cultures diminuer d'au moins 10%.
- *Un accroissement de la disparité entre les productivités agricoles* : étant donné la différence d'impacts des effets des changements climatiques, on peut s'attendre en effet à une augmentation de la disparité entre les productivités du secteur de l'agriculture paysanne et celles des autres types d'agriculture ainsi qu'à un accroissement de la disparité dans la production de nourriture entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre ces derniers eux-mêmes. Dans le contexte économique international actuel, ceci signifie pour l'agriculture paysanne d'avoir à subir toujours plus la concurrence par les produits alimentaires importés. Cela a pour conséquence de freiner la souveraineté alimentaire s'il n'existe pas de régulation. L'exemple de Madagascar est significatif à ce sujet.

Les importations de riz en provenance du Pakistan ou de l'Inde entrent en concurrence avec le riz malgache, car il est vendu beaucoup moins cher grâce aux subventions étatiques et à son prix de revient moins élevé. Pour Lilia RAVONARISOA (2008), paysanne et coordonnatrice de la Fédération des femmes rurales de Madagascar, ceci constitue « ...un frein au développement de l'agriculture malgache au niveau national et international mais c'est la solution de l'Etat à la faim car ici, la production n'est pas suffisante pour les Malgaches ».

La diminution des productions n'est pas seulement imputable aux changements climatiques, il existe d'autres raisons sur lesquelles il convient d'agir afin « d'arriver à atteindre une production suffisante pour la consommation de la population et pour dégager des surplus pour l'exportation ».

- *Les migrations*, provoquées par la dégradation des ressources naturelles due aux changements climatiques (feux de forêt, sécheresse des terres, pénurie d'eau, perturbation des écosystèmes, etc.) et ses conséquences (baisse des récoltes, destruction des infrastructures agricoles), augmentent. Les « réfugiés du climat » (nationaux et internationaux) sont en augmentation. « On compte actuellement entre 25 et 50 millions de réfugiés environnementaux...On estime que ce nombre pourrait grimper à 100 millions d'ici 2010 et à 1 milliard d'ici 2050. »<sup>67</sup>.
- *Les conflits violents* liés aux menaces climatiques (luttres pour la nourriture, l'eau, pour accéder à des soins de santé) risquent également d'augmenter. Par ailleurs, les conflits régionaux existants peuvent être exacerbés et avoir un impact négatif sur les mesures mises en place pour faire face aux changements climatiques. Dans son article<sup>68</sup>, Priyadarshi Shukla (2006) donne un exemple au Nord de l'Inde. « La coopération pour partager les rivières de l'Himalaya et l'accès aux ressources de gaz est essentielle pour le développement régional et pour la substitution à terme de l'exploitation du charbon. Différents conflits locaux hélas entravent cette coopération et compliquent la mise sur pied de projets qui exploitent ces ressources à faible émission de GES. »

- *Une incidence particulière sur les paysannes* : la différence des tâches et fonctions entre les hommes et les femmes risque de s'accroître davantage au détriment de ces dernières. Lorsqu'on parle des effets des changements climatiques sur l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire, il convient de distinguer l'incidence de ces effets sur les groupes différenciés selon le sexe. En effet, des études ont montré que les paysannes, quoique participant activement à la sécurité alimentaire des communautés, étaient davantage affectées par les contraintes sociales, économiques et politiques considérées comme pesant sur l'agriculture paysanne « en général ». La plupart du temps, ce sont les femmes qui s'occupent de l'eau, du fourrage, du bois de chauffage, de la nourriture<sup>69</sup>. Si ces ressources viennent à manquer, les femmes risquent d'être exposées davantage aux effets des changements climatiques (par exemple, ce sont elles qui parcourent des distances de plus en plus longues pour approvisionner la famille en eau ou en bois).

***Journée type d'une paysanne malgache (Aude Rossignol, 2008)***

*La femme en milieu rural va se coucher en général vers 21h et se lève à 4h du matin.*

*4h : elle prépare le repas à 4h (piller riz, cuire aliments...)*

*5h : elle prépare les enfants pour l'école*

*6h : elle va chercher de l'eau (plusieurs aller retour, trajets de 10min à ...)*

*7h : elle part travailler aux champs (repiquage du riz, ...)*

*11h30 : retour à la maison : Elle prépare le repas*

*12h30 : elle amène le repas aux champs pour les hommes. Elle garde le repas de enfants à la maison.*

*13h30 > 16h : elle travaille aux champs à nouveau*

*16h : elle va chercher du bois pour la cuisine*

*17h : retour à la maison : elle pile le riz, cuisine, va chercher de l'eau.*

*19h : souper*

*19h30 : elle prépare le matériel pour le lendemain (semences pour les champs, préparatifs alimentaires...)*

*20h > 21h : elle parle avec le mari et la famille.*

*Les femmes en milieu rural ne se reposent jamais, sauf le WE. Le samedi après midi la paysanne ne travaille pas aux champs. Elle se lave les cheveux, prépare sa coiffure pour la semaine. Elle réalise l'artisanat.*

*Le dimanche, elle prépare les repas, se rend à l'église, se repose l'après-midi.*

*Qu'est-ce qui est considéré comme repos pour la femme rurale malgache ? Réalisation de travaux d'artisanat (vannerie...), tressage des cheveux, ... Il s'agit de s'adonner aux activités autres que celles qu'elle fait quotidiennement.*

*Entre la période des récoltes et la période du prochain semis : elle travaille les produits de contre saison. C'est également la période des festivités (spectacles...) Ce sont des mois où elle connaît un peu de détente.*

*Quelles sont les tâches des femmes aux champs ? Dans la région des basses terres : couper les herbes hautes, les ramasser pour le bétail et la maison, cultiver, et transplanter des jeunes pousses de riz, repiquer, sarcler, récolter du riz.*

*Dans les hautes terres, les femmes font la même chose, mais certaines réalisent aussi un labour léger.*

Par ailleurs, en cas de crise extrême, généralement, ce sont les hommes qui migrent, les femmes et les filles se chargeant des corvées de plus en plus lourdes, ce qui menace leur santé déjà affaiblie par les services sanitaires insuffisants. Elles n'ont plus ni la possibilité ni la capacité de prendre en charge d'autres activités rémunératrices - dans lesquelles elles excellent pourtant - ni de participer aux formations et aux processus de prise de décision.

Les contraintes culturelles et institutionnelles peuvent également jouer en leur défaveur. La répartition inéquitable de la terre et l'inégalité en matière d'éducation jouent par exemple généralement en défaveur des femmes.

*Lilia RAVONIARISOA (2008) confirme deux problèmes affectant les femmes à Madagascar : leur insuffisance de formation, leur manque de moyens pour la transformation des produits agricoles, pourtant nécessaire pour diversifier les sources de revenus et éviter les intermédiaires peu scrupuleux... Si le rôle des femmes dans l'agriculture est indispensable, celui-ci est sans cesse menacé par ces problèmes récurrents.*

Etant donné l'ensemble des facteurs qui contribuent à marginaliser les paysannes, y compris au sein de leur propre secteur parfois, les effets des changements climatiques risquent de les placer dans une situation de pauvreté structurelle irréversible.

#### ✚ d. Conclusion : la création et l'approfondissement de poches régionales «structurelles» de pauvreté

Le moindre accident climatique provoque déjà actuellement une raréfaction des productions ainsi qu'une augmentation du prix des denrées vivrières dans les régions pauvres.

En touchant les paysans et les paysannes en particulier de manière répétée sur plusieurs générations, des poches régionales de pauvreté risquent de créer une impossibilité structurelle de mise en place de solutions dans une perspective de souveraineté alimentaire, y compris dans la dimension du genre.

Pour mieux comprendre cette « installation » structurelle, le concept de « vulnérabilité » est utile ; il diffère de celui de « pauvreté ».

Dans les recherches portant sur la question climatique, le concept de « vulnérabilité » revient fréquemment. Ainsi est adoptée par les Nations Unies en 2005 la définition suivante :

*« La vulnérabilité est constituée par les conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui accroissent la sensibilité d'une communauté aux effets des risques.... Les risques sont des événements physiques potentiellement dommageables, des phénomènes ou des activités humaines pouvant entraîner des pertes en vies humaines, des dommages corporels ou matériels, des perturbations sociales et économiques ou des dégradations environnementales. »<sup>70</sup>*

Cette absence de défense, cette insécurité et cette exposition aux risques, aux traumatismes et au stress ... (vulnérabilité) se distingue de la privation, du manque ou de la nécessité (**pauvreté**) (Robert Chambers, 1989). La vulnérabilité pourrait être définie plutôt comme « l'ensemble des facteurs qui poussent les gens dans la pauvreté, les y maintiennent et en empêchent la sortie. »<sup>71</sup>

Pour mieux appréhender les effets des changements climatiques, le concept de « vulnérabilité » est particulièrement utile, car il souligne la multiplicité des dimensions de l'exclusion. Ce caractère multidimensionnel fait défaut par exemple dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ainsi, réduire la vulnérabilité signifie la résolution de problèmes comme l'analphabétisme, l'insuffisance d'accès aux ressources sanitaires, aux logements salubres, l'insécurité alimentaire, le manque de protection juridique, etc.

Pour ce qui concerne le secteur de l'agriculture paysanne, retenons au moins trois considérations :

- ➡ 1. Les impacts des changements climatiques sur l'environnement (sécheresses, hausse du niveau des mers, irrégularité des pluies saisonnières, migrations ou disparition d'espèces végétales ou

animales, perte de biodiversité, etc.) vont, inéluctablement, affecter un ensemble de domaines connexes et se traduire par des perturbations dans la vie des populations qui les subissent<sup>72</sup>. Ces effets déjà cités (sur la santé - en affectant les systèmes hydriques par la contamination des eaux -, sur la production alimentaire - par la destruction de récoltes -, sur la biodiversité - telles les ressources naturelles des forêts et des mers-, -, sur le logement - par destruction des habitats) engendrent un cumul d'obstacles/ruptures « en cascade », créant la reproduction d'une précarisation - dont celle des paysannes. L'exemple qui suit est assez significatif.

*A Madagascar, les cyclones et les sécheresses se sont particulièrement intensifiés ces 5 dernières années. Selon Lilia RAVONIARISOA (2008), les effets se sont fait sentir dans plusieurs domaines. On note une diminution des productions qui a entraîné une diminution des revenus des petits paysans, donc une augmentation de leur pauvreté et des problèmes de sous-alimentation ... lesquels engendrent un affaiblissement des forces de travail.*

*Le changement des températures (qui sont devenues plus chaudes en été et plus froides en hiver) et la modification des saisons (le printemps qui est en principe une saison sèche connaît actuellement de fortes pluies et des inondations, ce qui entraîne des chutes brutales de températures) ont entraîné des problèmes de santé (maladies respiratoires) et l'apparition de nouvelles maladies. La variabilité dans les débuts et fins de saisons engendre des changements dans les plantations des cultures, plantations qui peuvent être détruites à cause des variations brutales de températures et/ou d'apport en eau. Les productions (par conséquent, les revenus) varient grandement et sont instables notamment à cause des cyclones plus fréquents et plus longs (entraînant l'inondation ou l'ensablement des champs et la destruction des cultures).*

*Plus précisément, une paysanne de l'association agricole Hetsik'lasafo du village de Manjila (2008) explique qu'en 2008, elle a perdu ses girofliers. Pour s'en sortir cette année, elle a lancé une activité de « démarchage » : c'est-à-dire qu'elle vend les productions rizicoles des autres paysans sur les marchés. C'est un travail dur. La longue distance vers le marché se parcourt à pied.*

➡ 2. Les effets des changements climatiques constituent un facteur supplémentaire de pauvreté dans un contexte déjà défavorable. Des analyses affirment que les populations vulnérables -dont les paysan(ne)s - qui seront les plus soumises aux effets désastreux des changements climatiques sont celles qui ont déjà un accès difficile aux ressources (aux ressources naturelles comme l'eau et la terre, aux ressources techniques comme l'information, la formation, la technologie, aux ressources économiques comme l'accès aux marchés locaux, ...) et celles qui vivent dans un contexte national où les institutions sont inefficaces et instables (système sanitaire défaillant ou inexistant, insuffisance de politique de logement, systèmes fonciers déficients, etc.). L'Afrique, par exemple, affectée par de nombreuses crises qui entravent son développement socioéconomique, accroît sa vulnérabilité face aux effets des changements climatiques. Cette vulnérabilité, disent en effet certaines études, est due à « ...une trop grande dépendance vis-à-vis des ressources naturelles, aux politiques d'ajustement structurel, à la libéralisation du commerce, aux conflits, à la gouvernance, à la malnutrition, à la pauvreté et à l'étendue des maladies, en particulier le paludisme et le sida. »<sup>73</sup>.

➡ 3. Les situations de précarité sociale, politique, économique et alimentaire rendent le secteur de l'agriculture paysanne moins résistant aux changements climatiques et à leurs effets sur ces multiples domaines de la vie. Placés dans un contexte qui les contraint à développer toujours plus des stratégies de survie, les paysans et paysannes peuvent s'orienter et/ou persister dans des pratiques de développement non durable (déboisement, culture sur brûlis, ...) comme déjà signalé plus haut (Chapitre 2, point d. : La part de responsabilité de l'AP dans les causes des changements climatiques). Des solutions pour faire face aux changements climatiques sont proposées par diverses instances nationales et internationales. Tiennent-elles suffisamment compte de l'agriculture paysanne et des stratégies de souveraineté alimentaire ?

**Changements climatiques, souveraineté alimentaire et  
agriculture paysanne : quelles réponses ?**



## Changements climatiques, souveraineté alimentaire et agriculture paysanne : quelles réponses ?

Pour les défenseurs de l'agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire, il est important de tirer des leçons du passé afin de ne pas appliquer de nouvelles mesures qui, à terme, pourraient avoir plus d'effets négatifs que positifs pour les populations.

Depuis plus d'une décennie, on assiste à la création, par de multiples instances internationales, de divers fonds ou instruments afin d'aider les pays en développement à faire face aux effets des changements climatiques. Ces outils sont divers : Mécanisme du Développement Propre (MDP), Fonds d'adaptation, Fonds pour les Pays les Moins Avancés (LDCF), Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (SCCF),... A côté de ces fonds et instruments se développent également des initiatives de l'OCDE, de la Banque mondiale, du PNUE, du PNUD et de la Commission européenne.

La complexité de ces mécanismes d'appui rend leur analyse ardue et nécessite déjà des ressources suffisantes pour les comprendre. Les populations qui sont censées en profiter et les organisations qui les défendent localement ne peuvent que constater les effets tantôt bénéfiques tantôt pervers de ces réponses tout en apportant des analyses partielles des phénomènes. Ceci se complique d'autant plus que les applications nationales de ces mesures sont variées et s'inscrivent dans un contexte historique économique international (ajustement structurel, etc.). Il existe toutefois des organisations et centres de recherche locaux, nationaux et internationaux qui proposent des interprétations utiles à la compréhension de ces mécanismes en attirant l'attention sur les enjeux des acteurs en présence. Ce sont celles-ci qui seront privilégiées.

Afin de contribuer à dénouer les fils de ce « paquet » de mesures/solutions/fonds, nous proposons donc de décrire brièvement quels sont les traités, mesures et concepts « clés » actuellement en vigueur en matière de développement et de changements climatiques et d'apporter quelques éléments d'analyse.

Ce chapitre s'articule autour des quatre composantes suivantes :

- La gouvernance internationale en matière de changements climatiques et les deux traités : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (point a) et son traité « fils » : le protocole de Kyoto (point b), qui propose trois mesures principales (point c) auxquelles d'autres mesures s'ajoutent progressivement : le RED et le REDD (point d). Une parenthèse sera ouverte quant aux agro-carburants (point e). Tous ces points seront abordés, autant que faire se peut, dans une perspective critique en faveur de l'agriculture paysanne.
- Un exemple d'application nationale de mesures environnementales (les PANAS) et de leurs effets sur l'agriculture paysanne.
- Les mesures d'atténuation et de mitigation et les conditions d'application en faveur de l'agriculture paysanne.
- L'appui à l'agriculture paysanne face au dérèglement du climat dans une perspective de souveraineté alimentaire.

### ✚ a. La gouvernance internationale par deux traités fondamentaux : la CCNUCC et le protocole de Kyoto

- *La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (la CCNUCC)*

Les **mesures** pour limiter la responsabilité humaine sur le réchauffement climatique datent du Sommet de la Terre à Rio en 1992 lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Un traité international appelé « Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques » (CCNUCC, UNFCCC en anglais) fut ouvert à ratification. La Convention est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée à ce jour par 189 pays dont les Etats-Unis et l'Australie.

Tous les pays membres de cette Convention cadre ont pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Ils se sont collectivement engagés à prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Concrètement, tous les pays ont l'obligation de publier des inventaires de

leurs émissions de gaz à effet de serre, d'établir, de mettre en œuvre et de publier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques<sup>74</sup>. Ce faisant, les Etats ont voulu tenir compte, du moins partiellement, des conclusions du GIEC selon lequel les émissions de carbone, provenant principalement des énergies fossiles, devraient être stabilisées d'ici 2015 et ensuite réduites faute de quoi, les conséquences pourraient être désastreuses pour la planète.

Hormis celle qui a donné naissance au protocole de Kyoto (1997, voir point b.), signalons les réunions les plus récentes :

- A Bali, en 2007, lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des nations Unies sur les changements climatiques, est prise une décision de renforcement des mécanismes de financement et de gestion des Fonds d'adaptation (avec implication des Pays Moins Avancés dans la gestion des Fonds).
- A Poznan, en 2008 et à Copenhague en 2009, se poursuivent notamment les débats sur le Fonds d'adaptation et la lutte contre la déforestation.

**Quelques critiques générales** ont cependant été formulées parmi lesquelles<sup>75</sup> :

- Le silence sur les rôles joués par l'industrie, la surconsommation et le libre échange dans le dérèglement du réchauffement climatique.
- Le rôle du lobby des entreprises et leur lien avec les délégations gouvernementales garantissant ainsi la « voix des affaires » dans les négociations<sup>76</sup>.
- L'insuffisance des engagements et des sommes mises à disposition pour couvrir les frais d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement.

La CCNUCC présente cependant au moins deux avantages : celui d'être constituée au niveau international en vue d'une gouvernance mondiale et celui de reconnaître/prendre en considération à ce même niveau la gravité des problèmes dus aux CC.

#### ● *Le protocole de Kyoto*

**Le protocole de Kyoto**, Traité issu de la rencontre de la CCNUCC de 1997, a été ouvert à ratification le 16 mars 1998 et est entré en vigueur en février 2005. Il a été ratifié à ce jour par 172 pays, à l'exception notable des Etats-Unis. Ce protocole propose un calendrier de réduction des émissions des 6 gaz à effet de serre (GES) considérés comme la cause principale du réchauffement climatique des cinquante dernières années. Il comporte des engagements absolus de réduction des émissions pour 38 pays industrialisés, avec une réduction globale de 5,2 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici 2012 par rapport aux émissions de 1990.

La notion de responsabilités communes mais différenciées (au prorata notamment des responsabilités historiques) est introduite. Les pays en développement et les nouveaux pays industrialisés, tels la Chine, l'Inde ou le Brésil, n'ont actuellement pas l'obligation de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

**La principale critique** concerne l'insuffisance du chiffre de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % d'ici à 2012 (par rapport aux niveaux de 1990) par rapport aux 25 à 30 % nécessaires pour prévenir la descente mondiale vers une situation de non-retour. Des études ont montré que pour parvenir à une stabilisation, les pays développés devraient être en mesure de diminuer leurs émissions de 60 à 80 % d'ici à 2050. Le panel intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC), organe scientifique consultatif de l'ONU, conclut qu'une réduction immédiate de 50 à 70% des émissions de dioxyde de carbone est nécessaire pour stabiliser les concentrations dans l'atmosphère.

Par ailleurs, l'implication des pays émergents (Chine, Inde et Brésil notamment) pour la période au-delà de 2012 soulève, quant à elle, bien des débats (voir chapitre 2, La part de responsabilités des pays émergents).

Enfin, les principales mesures proposées par le protocole de Kyoto risquent de freiner la poursuite de l'objectif de réduction des 5,2% à atteindre. L'Institut hollandais RIVM estime qu'avec le commerce des émissions par exemple, les réductions actuelles obtenues sous le couvert de Kyoto n'atteindront que 0,1% en dessous des niveaux de 1990 (ce qui reste bien inférieur aux 5,2% désirés). Comme détaillé ci-dessous, ces mesures se concentrent exclusivement sur les « droits » d'émission au détriment d'un régime intégré et global de partage de la charge totale causée par les changements climatiques.

## ● Les mesures principales actuelles du protocole

Pour faciliter la réalisation de l'objectif de réduction des GES, le protocole de Kyoto prévoit, pour les pays développés, la possibilité de recourir à des mécanismes dits « de flexibilité » en complément des politiques et mesures qu'ils devront mettre en œuvre sur le plan national. Ces mécanismes sont au nombre de trois.

### ➤ 1. Le mécanisme des permis négociables ou marché des permis d'émission

Principal mécanisme prévu par le Protocole de Kyoto (proposé par les USA sous la pression de groupes industriels), le mécanisme des permis négociables vise à encourager l'accord entre pays de manière à maîtriser les émissions de CO<sub>2</sub> au meilleur rapport efficacité/prix, c'est-à-dire là où les réductions d'émissions sont le moins coûteuses. L'idée est que les entreprises qui peuvent réduire leurs émissions pour un coût faible pourront ainsi vendre leurs droits à des entreprises qui ne sont pas en mesure de réduire leurs émissions. Ce mécanisme appelé aussi « commerce de carbone » permet donc aux pays (et à leurs entreprises) ayant épargné des crédits d'émissions - des émissions permises mais non « utilisées » - de vendre cet excès aux pays (et à leurs entreprises) ayant dépassé leurs objectifs d'émissions.

?

*Quelles sont les caractéristiques principales des « crédits d'émission » ?<sup>77</sup>*

- Ce sont des crédits équivalents au niveau des émissions produites en 1990 par un pays développé (le « pollueur ») diminué des réductions d'émission auxquelles il s'est engagé pour une période définie : chaque pays développé se voit donc attribuer sa part de « quotas » de crédits.
- Ils se mesurent en unités de GES : une tonne de CO<sub>2</sub> vaut un crédit.
- Ils permettent aux pays développés de polluer dans les limites établies par le protocole de Kyoto (réduction moyenne globale de 5,2% d'ici 2012).
- Doté de ses quotas crédits, chaque pays développé les alloue à l'échelle nationale, généralement de façon à ce que les entreprises les plus polluantes reçoivent les plus grandes allocations de crédit.

?

*Quelles sont les transactions possibles ?*

- Le pays développé (le « pollueur ») n'utilise pas la totalité de ses crédits dans la période définie : il les économise pour la période suivante ou les vend à un autre pays développé sur le marché libre de carbone (il s'agit de « l'application conjointe » voir point 2. ci-dessous).
- Le pays développé utilise tous ses crédits dans la période définie et dépasse ses quotas pour la période, il n'est donc pas conforme à ses engagements : il achète des crédits supplémentaires à un autre pays développé qui n'a pas utilisé la totalité de ses crédits (il s'agit également de « l'application conjointe »).
- Le PD investit dans des projets de réduction de la pollution notamment dans les pays en voie de développement, il gagne donc ainsi des crédits qu'il peut utiliser au cas où son quota est dépassé, il peut aussi les économiser pour la période suivante ou encore les vendre sur le marché libre de carbone. (c'est « le Mécanisme de Développement Propre », voir point 3. ci-dessous)

?

*Est-il exagéré de dire que ce mécanisme, s'inscrivant dans la logique du marché, soumet l'atmosphère de la planète à des émissions légales de GES ?*

Plusieurs marchés de permis d'émission ont été mis en place à l'échelle d'entreprises, de groupes d'entreprises, ou d'États. Ce système s'est rapidement mis en œuvre avec le soutien actif d'organisations financières motivées par la création de ce nouveau marché. La mondialisation des échanges commerciaux et la communication informatique virtuelle ont favorisé cette éclosion rapide. En janvier 2005, lors du forum économique mondial (sur les changements climatiques), vingt-trois multinationales ont formé un groupe commun (dont Ford, Toyota, British Airways entre autres). En juin de la même année, ce groupe publie une déclaration commune mentionnant la nécessité de trouver des solutions fondées sur le marché.

A l'issue de la phase pilote 2005-2007, le système fonctionne bien : des millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> sont actuellement échangées sur le marché. Il existe plusieurs bourses du carbone (marchés publics de négociation et d'échange de crédits d'émission) : Euronext (Powernext), l'Intercontinental Exchange, le Chicago Climate Exchange, l'European Climate Exchange. Selon la Banque Mondiale, la valeur du marché du carbone était de 11 milliards de dollar US en 2005. Le marché est évalué à 30 milliards de dollars pour l'année 2006 et est estimé à 60 milliards de dollars pour l'année 2007. Le marché du carbone est un des secteurs connaissant la plus forte croissance. D'ici à 2020, le marché mondial du carbone pourrait atteindre 565 milliards de dollars US selon Point Carbon, une entreprise de recherche spécialisée d'Oslo.

*« Il est regrettable que le commerce du carbone autorise les grandes entreprises du Nord à polluer plus que jamais et à vendre leurs crédits excédents à d'autres émetteurs. Il est plus regrettable encore que les crédits soient calculés et contrôlés par des agences fermement implantées dans le monde des affaires et vouées à celui-ci. »* BIDWAI Praful (2006)

**En conclusion**, le paradoxe est donc le suivant : au sein d'un traité de gouvernance internationale (le protocole de Kyoto issu de la CCNUCC) (en principe « politique »), le principal mécanisme proposé est issu du marché : c'est le marché des permis d'émission. Ce sont donc à nouveau les règles du commerce qui orienteront les négociations. D'ailleurs, les lobbies de l'industrie veulent que soient appliquées dans le commerce de carbone les mêmes règles que celles en cours à l'OMC. Et lorsqu'on connaît les conséquences de ces règles sur le secteur de l'agriculture paysanne, on comprend que les organisations paysannes se méfient des mécanismes du marché du carbone.

*« Le débat a évolué de la nécessaire désintoxication aux énergies fossiles vers un discours axé sur les solutions technologiques et les mécanismes du marché. Des financements énormes ont été octroyés à des programmes de recherche, comme par exemple développer des arbres génétiquement modifiés pouvant capter plus de carbone ... Au lieu de discuter des moyens pour réduire l'extraction de carbone des sous sols, la CCNUCC a servi à mettre en place des mécanismes de marché qui sont profitables aux entreprises puisqu'ils créent un nouveau marché dont le produit principal, la pollution, est le seul élément durable. ... Les propositions actuellement en négociation non seulement n'arrêteront pas les changements climatiques, mais sont une menace sérieuse pour les paysans et les paysannes dans le monde...»* Via Campesina (2009)

## ➤ 2. L'application conjointe (ou Joint Implementation)

Comme signalé plus haut, l'"application conjointe" est un programme qui permet aux pays développés d'obtenir des crédits d'émission par le financement de projets en technologie propre dans d'autres pays industrialisés. Pour obtenir le feu vert pour des projets d'application conjointe, les pays industrialisés doivent satisfaire aux conditions du Protocole de Kyoto (inventaires exacts de gaz à effet de serre et de registres détaillés des unités de crédits d'émission).

En principe, l'opération favorise les deux parties : les gouvernements offrant leurs appuis recevront des crédits qui peuvent être utilisés pour leurs propres objectifs d'émissions, les pays récipiendaires gagneront en investissement étranger et en technologie avancée. Le montant des crédits rapportés par chaque projet est calculé en faisant la différence entre le niveau d'émissions une fois le projet mis sur pied et le niveau d'émission dans un « futur » où le projet n'existerait pas. Dans la pratique, ces projets auront lieu probablement en Europe de l'Est et en Russie et seront financés par les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du nord.

**H. BACHRAM** (2008) a raison d'attirer l'attention sur le « futur » tel qu'il est envisagé pour déterminer le montant des crédits : les estimations qui seraient produites sans la réalisation des projets « application conjointe » peuvent être exagérées, ce qui permet à l'entreprise polluante de « gagner » un nombre important de crédits d'émission (lesquels peuvent être revendus à d'autres pollueurs ou permettre de continuer à polluer sur d'autres sites).

## ➤ 3. Le mécanisme de développement propre

**Le mécanisme de développement propre** (MDP) permet aux pays développés (secteur public et privé) de gagner des crédits d'émission auprès des pays exempts des objectifs de réduction (c'est-à-dire les pays en voie de développement, dont les pays émergents) s'ils y réalisent des projets d'investissement durable (notamment agro-carburants, barrages hydrauliques, plantations fores-

tières, etc.). Ces droits peuvent être stockés ou échangés et doivent faire l'objet d'un partage entre l'investisseur étranger et le pays ou le partenaire hôte. Selon le texte du protocole de Kyoto, ce mécanisme donnera lieu au prélèvement d'une taxe, dont l'assiette reste à définir et qui devrait contribuer au financement des coûts d'adaptation des pays en développement au réchauffement climatique. Un fonds d'adaptation de la Banque mondiale a été créé.

Les MDP ont représenté 5,4 milliards de dollars en 2006 (508 millions de tonnes économisées). Au total, 8 milliards de dollars ont été générés de cette manière depuis 2002, générant 16 milliards d'investissement global. La Chine et l'Inde sont les deux principaux vendeurs, l'Afrique est restée largement absente avec moins de 3 % des crédits vendus.

**Les principales critiques à propos de ces mécanismes :**

- La logique économique selon laquelle les MDP sont conçus peut ne pas s'accorder avec la logique de gestion des politiques publiques. Des occasions sont ainsi créées pour des projets privés qui ne répondent pas nécessairement aux demandes ou attentes locales (en matière environnementale et sociale) puisque leur objectif est exclusivement d'obtenir une réduction nette des émissions de carbone ou équivalent. C'est le cas par exemple de projets privés qui investissent dans de grands barrages ou des monocultures arboricoles<sup>78</sup> (pour la production de bois, de cellulose, huiles) sur de grandes propriétés des pays du Sud<sup>79</sup> avec des conséquences désastreuses pour les paysans et paysannes et leurs communautés (expulsion, conditions de travail précaires, etc.). Par ailleurs, seules les entités disposant d'un statut officiel peuvent entrer dans le mécanisme (sociétés privées ou étatiques) (BORN Rubens, BACHRAM Heidi, 2006).
- Les possibilités de fraude sont nombreuses. Le marché des crédits carbone est peu régulé. Il n'existe pas de consensus clair sur le contrôle international du commerce d'émissions ni sur les moyens de vérifier les réductions des GES. Des sociétés sont même en mesure d'opérer un autocontrôle à ce sujet (British petroleum et Shell par ex.) (BACHRAM H., 2006).
- De nouveaux marchés s'ouvrent pour une industrie de compensation « carbone neutral » incitée par le monde des affaires : les clients ont le choix de voyager, se loger, conduire « Carbone neutral » alors que ces produits n'ont pas encore été analysés en profondeur en matière de « compensation » (BACHRAM H. 2006).

● *La réduction des émissions issues de la déforestation (RED) et de la dégradation (REDD)*

**Les Mécanismes de Développement Propre** permettent aux pays développés de réduire leurs émissions en finançant des projets de reforestation dans les pays en développement. Ceux-ci ont eu pour la plupart des retombées modestes et controversées. A Bali, en 2007, est ajouté un autre dispositif récompensant les initiatives qui luttent contre la déforestation, soit une rétribution des « déforestations évitées ». Il s'agit du RED, soit la réduction des émissions dues à la déforestation évitée.

Se pose d'abord la question de l'évaluation de cet « évitement ». Le risque est grand pour que soient, une fois encore, marginalisées les populations locales au profit des sociétés d'exploitation forestière et de plantations industrielles et de leurs consultants et ceux de la Banque mondiale<sup>80</sup>. Celle-ci est un des promoteurs du RED estimant que doivent être activés les marchés de carbone actuels, car ceux-ci exploitent insuffisamment les bénéfices potentiels du CO<sub>2</sub> lié aux forêts. Les économistes de la BM estiment que, pour garantir l'efficacité des mesures d'atténuation des changements climatiques, seuls les marchés disposent de fonds suffisants.

**Les questions fondamentales** sont évacuées à nouveau : sont-ce les acteurs concernés directement qui exploitent les ressources forestières ? Sont-ils ne fût-ce qu'informés ?

La question de la terre se pose à chaque fois. Dans beaucoup de pays en développement, les terres appartiennent à l'Etat qui les confie à des entreprises (pour des activités extractives ou des plantations industrielles par exemple) lesquelles, grâce à ces concessions, obtiennent des droits. En République Démocratique du Congo (RDC), 103 entreprises forestières ont reçu en 2005 des concessions pour 15 millions d'ha de forêts ; au Surinam, plus de la moitié du territoire est affecté à des concessions de quelques entrepreneurs, etc. Les exemples sont nombreux, comme le sont les risques néfastes pour les populations (outre les manques de consultation et d'information : manque de reconnaissance des droits coutumiers collectifs, zonage des forêts uniquement déterminé par les droits fonciers, mesures de rétorsion et de sédentarisation obligatoire, expulsions forcées, création de conflits entre communautés à cause des inégalités dans les zones forestières, augmen-

tation de la corruption, mesures de restriction pour l'accès aux ressources comme la pêche, la chasse et la culture itinérante, etc.)<sup>81</sup>.

« *Bien que la plupart des projets (RED) mentionnent les questions sociales et de réduction de pauvreté, ils ne précisent généralement pas comment les droits des peuples seront pleinement respectés et protégés ni comment les programmes pourraient assurer des avantages locaux équitables et durables* » Forest Peoples Programme (2008)

Soutenus par les sociétés privées et par des pays du Sud au taux de déforestation peu élevé (Inde) et ceux où les forêts ont été dégradées (Indonésie), le marché du carbone inclut également des projets qui luttent contre la dégradation des forêts : c'est la réduction des émissions issues de la déforestation évitée et de la dégradation des forêts (REDD).

Les critiques à cette dernière mesure ressemblent à celles des autres : accaparement des terres, effets négatifs sur la réforme agraire, affaiblissement de l'efficacité des politiques climatiques (compensation n'est pas réduction), etc.

Les oppositions à cette mesure se sont fait entendre, notamment lors de la Conférence de la CCNUCC en décembre 2008 à Poznan. Via Campesina introduit ses revendications par un exemple des conséquences du REDD sur un paysan indonésien et la délégation déclare qu'elle est « *choquée que les négociations sur le climat accordent autant d'attention à l'initiative RED. Cela veut dire que le débat est en train de se détourner de l'obligation des pays développés à réduire leurs émissions pour focaliser sur l'obligation des pays en développement d'absorber du carbone.* »<sup>82</sup>

Face à la multiplication de ces mesures entrant dans le marché des crédits d'émission, favorisée notamment par les grandes sociétés, on comprend la méfiance des organisations paysannes et de celles qui les défendent : elles gardent en mémoire les leçons du passé. En période de « révolution verte », bon nombre de gouvernements des pays en développement ont adopté des politiques favorables aux plantations forestières industrielles axées sur l'exportation (palmiers à huile, etc.). Face aux oppositions locales, certains de ces pays n'ont pas hésité à utiliser la répression pour contraindre le déplacement des paysans et paysannes et le transfert de leurs terres aux entreprises<sup>83</sup>. Aujourd'hui, ces mesures « environnementales » permettant aux pays développés de compenser leurs émissions par des plantations d'arbres sont comprises comme ouvrant la voie à des « subsides » aux plantations industrielles. Les monocultures d'arbres sont en train de se répandre dans de nombreux pays (2 millions au Chili, 3 millions en Indonésie, 1,5 million en Afrique du Sud, 5 millions au Brésil<sup>84</sup>, etc.). Les témoignages signalent des conséquences négatives tant en matière d'environnement que pour les populations.

Des résistances s'organisent et parviennent parfois à se faire entendre par leurs gouvernements. Au Brésil, par exemple, se développent des initiatives visant à réduire ces plantations d'arbres (voire les interdire) : lobby pour des lois garantissant les droits territoriaux des populations occupant les terres, campagnes de sensibilisation, plaintes et participation au sein d'audiences publiques, demande d'arrêt des activités d'agrobusiness dans le secteur de la cellulose, etc. En septembre 2006, à Bahia, des travailleurs ruraux et autres membres d'organisations de la société civile ont dénoncé la situation de misère provoquée par une entreprise (pâte Veracel) et par la plantation excessive d'eucalyptus (qui provoque la disparition des cours d'eau)<sup>85</sup>.

**Face à ces mécanismes basés sur le commerce des crédits d'émission**, les organisations de paysans et de paysannes de Via Campesina croient que « *plutôt que de se perdre dans des plans de commerce de carbone, la conférence (de la CCNUCC) devrait se concentrer sur la mise en application de nouvelles initiatives qui visent à changer le modèle de production. La production locale ainsi que la protection des ressources basée sur les droits des populations devraient être encouragées parce qu'elles consomment moins d'énergie fossile et permettent le maintien des communautés locales et des ressources qui leur permettent de subsister. Les paysans et les paysannes à travers le monde défendent la souveraineté alimentaire comme moyen essentiel de surmonter la crise climatique.* »<sup>86</sup>

#### ● *Une parenthèse sur les agro-carburants*

Il y a quelques années, les agro-carburants étaient présentés comme une source d'énergie propre idéale. Or, aujourd'hui, ils soulèvent de nombreux débats. Il faut rappeler ici **qu'une des causes de la crise alimentaire réside dans l'expansion des agro-carburants**, car elle entraîne une diminution des quantités de céréales et oléagineuses destinées à l'alimentation.

- ➡ 1. La production d'agro-carburants exige de grandes surfaces de terre avec pour conséquence une menace réelle d'insécurité alimentaire pour les populations. La culture du Jatropha, qui en principe n'entre pas en compétition avec les cultures alimentaires parce qu'il pousse sur des terres semi arides et dégradées, a un rendement bien plus important sur des terres fertiles. La culture de la canne à sucre n'est rentable que sur de grandes exploitations. Etc. Les exemples sont nombreux.

*Au Bénin par exemple, dans la région de Savè, le gouvernement a cédé en concession à une société sucrière chinoise plusieurs centaines d'ha pour les plantations de canne à sucre. Les populations qui y travaillent se plaignent de l'insuffisance de revenus procurés<sup>87</sup>.*

*« A l'Ouest de la RDC, en prévision de la culture des agro-carburants, des centaines d'ha où se trouvent des villages ont déjà été achetés par des gens de pouvoir. Les paysans qui y vivent ne peuvent même plus chasser le gibier, sinon à condition de payer une taxe pour pénétrer dans cette forêt qui est pourtant leur milieu de vie »<sup>88</sup>.*

*« Dans l'Etat de São Paulo, la canne occupe déjà 70% de la zone cultivable. Là où s'implante la centrale sucrière, il ne reste rien à part la canne, dans un périmètre de 30 à 50 km. Le petit agriculteur, ne sachant souvent pas comment refuser des propositions intéressantes, vend sa terre et va vivre dans la périphérie urbaine où, sans emploi, il finit par être marginalisé. Il arrête de produire des aliments, affectant sa propre sécurité alimentaire et celle de toute la population locale. Cela se voit à Araraquara qui a cessé d'être un centre producteur de lait depuis cette invasion de la canne.<sup>89</sup> »*

*« Au Cameroun, à Mbambou, les riverains ont récemment protesté contre l'occupation de 7500 ha de terres que l'Etat a rétrocédés à la société Socapalm pour étendre ses palmeraies. Ils estiment que ces terres leur appartiennent et qu'ils ont le droit de les cultiver. Mais faute de disposer de titres fonciers en bonne et due forme, leurs revendications n'aboutissent pas.<sup>90</sup> »*

- ➡ 2. Cette production est généralement industrielle et présente par conséquent peu d'effets d'atténuation : elle réduit les ressources en eau locale et menace la biodiversité. En outre, dans la plupart des cas, les émissions de GES impliquées lors de la production des agro-carburants sont supérieures à celles économisées par leur utilisation.
- ➡ 3. Ce type de production peut faire appel aux organismes génétiquement modifiés qui représentent un risque pour l'environnement, la santé et rendent difficile l'accès aux semences pour les paysans et les paysannes et crée une dépendance. La résistance de ces variétés encourage les cultures sur de grandes surfaces. Sous la pression des multinationales, plus de la moitié du soja cultivé aujourd'hui est génétiquement modifié.
- ➡ 4. Les surfaces agraires disponibles nécessaires pour la production d'agro-carburants sont insuffisantes pour satisfaire aux besoins mondiaux d'énergie.

*Lilia RAVONIRISOA (2008) souligne que nombreux sont ceux qui, à Madagascar, essaient de persuader les paysans de cultiver ces agro-carburants par des incitants financier qui « détruisent les mentalités des paysans ». Les paysans, attirés par l'argent, se lancent dans ces cultures - pas toujours de manière très sérieuse - uniquement pour se nourrir à court terme.*

Au risque de répéter le même type de réflexion conclusive, disons que la production d'agro-carburants, si elle s'intègre dans des politiques agricoles respectant la sécurité alimentaire et si elle est en mesure de satisfaire les intérêts des paysans et paysannes dans une perspective de souveraineté alimentaire, peut constituer une diversification du secteur agricole à envisager. Il s'agit donc davantage de porter l'attention sur les conditions dans lesquelles cette production d'agro-carburants se réalise afin d'éviter des conséquences structurelles de paupérisation du secteur de l'agriculture paysanne et des entraves majeures à la souveraineté alimentaire du pays.

En effet, les communautés paysannes qui ont peu d'accès aux sources d'énergie peuvent avoir la possibilité de produire leur propre agro-énergie pour améliorer leur production (être en mesure de faire fonctionner les moulins, les tracteurs, par exemple) et leurs conditions de vie et ce, sans mettre en danger leur sécurité alimentaire. Un certain nombre de projets locaux expérimentent actuellement ces possibilités.

Au Bénin, sur 25 ha, sont produites des huiles qui sont destinées à faire fonctionner localement les moulins à maïs et les groupes électrogènes<sup>91</sup>.

➤ **Cependant, les organisations paysannes restent vigilantes.**

*« Au Sénégal, il est important pour les paysans de se concerter avec l'Etat quant aux objectifs et résultats attendus... Si un favoritisme dans la politique des prix se fait sentir, en termes de dotation d'intrants et de dons de matériel agricole par exemple, le jatropha pourrait venir concurrencer les cultures céréalières comme le mil, le maïs... La culture du jatropha deviendrait incitative et les paysans pourraient négliger ou abandonner les cultures vivrières. Mais le paysan ne doit pas oublier que cette plante n'est pas un produit alimentaire ni pour l'homme, ni pour le bétail .... Nous souhaitons donc une politique commune autour de la culture des agro-carburants et la création d'une cohérence entre les différents programmes existant dans plusieurs pays afin de mieux les intégrer dans une politique commune agricole régionale. » GNING Mass (2008)<sup>92</sup>*

*« Au Brésil, la production de matières premières pour les agro-carburants dans de petites exploitations, sans remplacer la production alimentaire et en garantissant leur autonomie, peut représenter une source de revenu pour les paysans. Mais l'Etat doit contrôler cette production afin d'éviter que les agriculteurs soient les otages des compagnies transnationales... » Ainsi s'exprime Dalgiane PIRES (2008) du Mouvement des Sans Terre qui craint que les petits paysans, en cherchant à faire valoir une terre pour les agro-carburants, ne rencontrent plus de difficultés encore avec les multinationales que celles vécues avec les grands propriétaires terriens auparavant<sup>93</sup>.*

Vigilant aussi le rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation auprès de l'ONU qui déclare dans une interview en janvier 2009<sup>94</sup> :

*« Les agro-carburants peuvent être un atout pour la souveraineté alimentaire s'ils augmentent les revenus des producteurs, s'ils mettent en culture des terres marginales et réduisent la facture pétrolière des pays. Mais leur production ne peut se faire au détriment des denrées alimentaires. Il faut également éviter la concentration de terres destinées à la culture des agro-carburants autour de grandes exploitations tournées vers l'exportation. Trop de petits paysans y perdraient leurs terres et toute possibilité de s'alimenter. »*

#### **✚ b. Un exemple d'application nationale de mesures environnementales: Les programmes d'action nationale d'adaptation**

La Convention Cadre des Nations Unies (CCNUCC) sur les changements climatiques encourage chaque pays signataire à élaborer un Programme d'action national d'adaptation (PANA) au changement climatique. Ces PANA sont censés *« coordonner toutes les actions et les projets de productions agricoles qui se font dans les pays concernés... »*<sup>95</sup>.

Ils sont soutenus par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM dont, depuis les années 90, la BM est le principal agent d'exécution), la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale (BM),...

Si une des forces de ces programmes est de privilégier l'adaptation aux changements climatiques, une de ses plus grandes faiblesses réside dans le fait que les paysans et les organisations paysannes restent peu intégrés dans ces plans (non prise en compte de leur potentiel dans la rédaction des plans, insuffisance d'appropriation par eux des thématiques abordées dans les programmes, manque d'information,...). Ainsi, la plupart du temps, les PANA apparaissent comme marginalisant les principaux acteurs concernés - dont ceux de l'agriculture paysanne - qui pourtant seront inévitablement engagés dans ces projets.

➤ **Le PANA du Sénégal** (un des premiers pays à en avoir adopté un, en 2006)

Les critiques de ce plan fournies par sa coordinatrice, Mme Diouf Sarr<sup>96</sup> sont claires : l'information est restée largement insuffisante auprès des acteurs principaux concernés (paysans, organisations paysannes, départements ministériels,..) : certains d'entre eux ont ignoré jusqu'à son existence, le budget s'est avéré trop modeste (3 millions de dollars contre les 30 estimés nécessaires), certaines données techniques et climatiques étaient non maîtrisables, etc.

➤ **Le PANA d'Haïti** (1999)

Selon Jean-Pierre RICOT (2008), la survie de l'agriculture et des petits paysans n'est pas un enjeu qui a été intégré dans les mesures visant la protection du climat et de l'environnement. Or, « *c'est un élément fondamental de la survie de près de 80 % de la population et de l'économie nationale* ». Politiques agricoles, environnementales, énergétiques, commerciales, alimentaires, économiques et sociales ne forment pas un tout. Le PANA n'a donc de vision ni globale ni à long terme.

Selon lui, les vraies questions n'ont pas été posées. Les consultations ont eu lieu en ignorant les véritables acteurs (paysans, organisations paysannes, organisations de femmes, communautés rurales, ...). En résultent des solutions en non-adéquation avec la réalité vécue par ces différents acteurs et des réponses parcellaires aux problèmes posés.

En 2004-2005, « *le ministère de l'environnement avait repris le document et avait voulu lancer un processus de consultation autour de celui-ci pour voir comment le remodeler afin que la population et les différents secteurs participent à son élaboration, mais les parties les plus concernées, celles subissant le plus le contrecoup de la dégradation de l'environnement, n'ont pas été consultées* ».

Par exemple, la politique d'énergie renouvelable a été centrée uniquement sur les besoins en énergie des grandes villes. Or, une telle politique aurait été également nécessaire dans les milieux ruraux étant donné par exemple les utilisations massives de ressources forestières à des fins d'autosubsistance (comme se chauffer, cuisiner, s'abriter). Mais les populations rurales et les paysans/nés ont été mis/es à l'écart des discussions et les problèmes perdurent. L'Etat haïtien est pointé du doigt comme ne prenant pas ses responsabilités, car il ne répond aux besoins que d'une partie de la population.

Selon Jean-Pierre RICOT, « *un PANA demande une mobilisation et une consultation générales car il faut que tout le monde se mobilise pour s'attaquer aux problèmes environnementaux et les comprendre, sinon on ne peut fournir qu'une réponse parcellaire à la problématique* ».

➤ **Le PANA de Madagascar**<sup>97</sup> (complémentaire à la politique de développement du pays)

Dans le document officiel, cinq secteurs économiques sont présentés comme prioritaires : agriculture et élevage, ressources en eau, santé, foresterie, zones côtières et marines. Le projet d'adaptation prioritaire consiste en l'adaptation des techniques culturales et d'élevage aux changements climatiques, étant donné que ceux-ci entraînent une chute de rendement de l'activité agricole avec des conséquences sur les populations.

Les mesures préconisées sont les suivantes : la mise en place et/ou le renforcement du service météo décentralisé, l'encadrement des paysans pour l'adaptation du calendrier cultural en fonction de la prévision climatique du service météo, la vulgarisation et l'appui à l'adoption des pratiques culturales respectant l'environnement, l'adoption de la lutte anti-érosive,...

Dans ce PANA, une attention particulière semble donc se porter sur l'agriculture paysanne, ce qui a au moins le mérite de confirmer deux constats cités précédemment :

- Le secteur de l'agriculture paysanne est un acteur présentant une grande vulnérabilité aux changements climatiques.
- Le secteur de l'agriculture paysanne est un acteur économique incontournable, car la survie de la majorité de la population en dépend largement.

Cependant, face au plan actuel, un des formateurs des paysans pour Caritas Antsirabé (2008) se déclare peu satisfait par les politiques agricoles gouvernementales qui « ne sont pas claires » et ne prennent pas suffisamment en compte les difficultés et les réalités vécues par les paysans.

## ✚ C. Les mesures d'adaptation et de mitigation : définition et conditions pour l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire

### ➤ Les concepts « clés »

**Les mesures d'adaptation** sont « *des mesures prises par des particuliers ou des systèmes pour éviter, résister ou tirer parti de la variabilité du climat, de ses changements et de ses impacts actuels ou futurs. L'adaptation abaisse la vulnérabilité d'un système.* »<sup>98</sup>

Autrement dit, il s'agit d'un travail de préparation de l'être humain, de l'environnement, de la faune et de la flore aux conséquences des changements climatiques. Il s'agira de « s'ajuster » aux impacts des changements climatiques produits par les GES (par exemple par la construction de digues ou de plantations de graines résistantes à la sécheresse). La gestion des risques dans les actions de coopération et d'aide d'urgence fait partie de ce travail. L'adaptation se réalise souvent à une échelle locale.

Il convient de faire la distinction entre activités de facilitation de l'adaptation (diffuser l'information, octroyer les ressources nécessaires, ...) et celles de mise en œuvre (utilisation de nouvelles technologies, changements de pratiques, ...).

Par ailleurs, l'adaptation accroît la **résilience** d'un système aux impacts. La résilience consiste en la capacité d'un système de s'adapter de manière à maintenir un niveau de fonctionnement acceptable, soit par exemple, résister aux impacts négatifs sans perdre ses fonctions de base, tirer les leçons du passé pour mieux prévoir le futur, améliorer les mesures de réduction de risques, ...

*Exemples de mesures d'adaptation qui rendent les populations plus résilientes aux changements climatiques prises par le Népal, le Bhoutan et le Bangladesh<sup>99</sup> : l'amélioration des systèmes d'observation et de prévision, l'évaluation des risques et du degré de vulnérabilité, la promotion de l'implication et de la prise de conscience des communautés, l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien des installations hydrauliques, l'appui aux cultures et aux élevages résistants à une terre arable réduite et à des conditions climatiques extrêmes, la mise sur pied d'un système de gestion des forêts par les communautés.*

**Les mesures d'atténuation** (ou mitigation) sont des mesures visant à stabiliser les changements climatiques par un contrôle des émissions de gaz à effet de serre en vue de leur réduction et/ou d'une augmentation des possibilités d'absorption des gaz à effet de serre (et/ou de leur élimination). Par exemple, la réduction des GES est possible par la reforestation, par la remise en état ou la préservation des forêts existantes, par la réduction de l'impact de l'activité humaine sur les changements climatiques, etc.

Autrement dit, il s'agit d'une action préventive visant à diminuer les émissions de GES. Notons que pour être efficace, cette action doit être réalisée à l'échelle planétaire.

L'atténuation est certes nécessaire, car « *dans certaines régions, les changements pourraient être plus rapides que la capacité d'adaptation des populations* ».<sup>100</sup>

Si la variabilité climatique a forcé les paysans/nes à adapter leur mode de vie, l'adaptation devient, aujourd'hui, difficilement réalisable. En effet, comme souligné précédemment, l'ampleur des changements climatiques actuels - affectant les conditions déjà précaires dans lesquelles les paysans/nes se trouvent - risque d'entraîner pour eux/elles des conséquences irrémédiables. C'est pourquoi la réduction des activités produisant les GES devient une des revendications des défenseurs de l'AP (entre autres) qui estiment que cet effort doit être fourni davantage par ceux qui ont provoqué des émissions massives de ces GES (càd les pays développés).

Les mesures d'adaptation permettent de répondre de manière « urgente » aux problèmes créés par le dérèglement du réchauffement climatique tout en réduisant les risques.

En ce qui concerne les pays en développement, les mesures d'adaptation sont indispensables. En Afrique par exemple, « *bien que le continent ait signé des accords de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'option la plus viable pour faire face aux conséquences des émissions des gaz à effet de serre est l'adaptation* ».<sup>101</sup>

Ces mesures d'adaptation pourraient apporter et/ou renforcer la sécurité alimentaire dans différents pays en développement. Elles constituent également une occasion de rapprochement entre programmes d'adaptation climatique et programmes de développement.

## ➤ Les critiques

- Les institutions impliquées dans le développement et les agences de coopération bilatérale, et ce depuis le protocole de Kyoto, privilégient généralement les mesures globales d'atténuation avec pour conséquence une insuffisance d'appuis pour des mesures locales d'adaptation.
- Le lien entre développement et changements climatiques est reconnu en théorie, mais rarement appliqué. « Une critique serrée de l'activité climatique de la Banque mondiale est proposée par REDMAN qui s'interroge notamment sur les bénéfices pour les pays les plus pauvres et évoque un conflit d'intérêt, la BM ayant prêté plus d'1,5 milliard USD entre 2005 et 2007 pour des projets de développement gros émetteurs de gaz à effet de serre, tandis que, dans le même temps, elle prélevait 13 % pour frais généraux sur ses projets de réduction et d'absorption des émissions ». <sup>102</sup>
- Les intérêts des paysans et des paysannes ainsi que de leurs organisations sont peu pris en compte.

Les défenseurs de l'AP et de la souveraineté alimentaire se prononcent en faveur des mesures d'adaptation, mais ils soulignent cependant les conditions dans lesquelles ces mesures devraient être envisagées.

- Comme les mesures d'adaptation sont coûteuses <sup>103</sup> et qu'elles risquent de l'être de plus en plus, il est urgent de prendre les dispositions rapidement. Il s'agit donc de soutenir financièrement cette adaptation soit en augmentant les fonds existants, soit en créant un (autre) fonds spécifique.
- Comme ces mesures d'adaptation sont prises principalement au niveau local, non seulement les savoirs traditionnels locaux gagnent à être pris en compte, mais le diagnostic des problèmes ne peut se réaliser sans la participation des paysans et des paysannes. Un lien étroit est donc nécessaire entre chercheurs (et technologies appropriées) et paysans/paysannes (et savoirs traditionnels). D'une part, les analyses actuelles des chercheurs sur le réchauffement climatique sont précieuses, car elles peuvent identifier certains périls futurs que les paysans/nes ne soupçonnent pas. D'autre part, les efforts d'adaptation réalisés par ceux/celles-ci peuvent, à leur tour, fournir à la recherche des éléments précieux. C'est de ce rapport étroit que peuvent naître des adaptations utiles aux communautés locales <sup>104</sup>.
- Les programmes gouvernementaux visant à réduire l'impact des changements climatiques devraient s'insérer davantage au sein des programmes concernant l'éradication de la pauvreté des paysan(ne)s et s'établir davantage dans une perspective de souveraineté alimentaire.
- Cette « adaptation » doit être nécessairement intégrée dans les projets de développement car elle est devenue une des conditions de ce dernier. Il s'agit bien de prévenir (et non plus seulement de guérir) les catastrophes qui se produiront dans les années à venir : « L'adaptation aux changements climatiques étant fondamentalement une question de développement économique et social, il en découle logiquement que les ripostes aux changements climatiques gagneront à être conçues dans le cadre des activités de développement plutôt qu'au-dehors de celle-ci. » <sup>105</sup>. Selon plusieurs ONG, ceci signifie que si le coût de cette adaptation doit bien figurer dans le budget de l'Aide publique au développement, il doit y être ajouté spécifiquement. En effet, les programmes d'adaptation intégrés dans les politiques de développement ne constituent pas une « aide » à proprement parler, mais une « compensation » et, à ce titre, ils exigent un financement additionnel.
- Cependant, la question climatique reste peu intégrée dans les projets de développement. 25 % des projets de la Banque mondiale, par exemple, sont considérés comme exposés à un risque climatique sérieux (55 % comme sensibles au climat) alors que la variable climatique n'a été prise en considération que dans 2% des cas (inexistence de liens unissant développement et climat, inadéquation entre les échelles spatiales et temporelles des spécialistes travaillant dans ces deux domaines,...) <sup>106</sup>.

Sans la prise en compte simultanée de ces deux types de mesures, deux risques sont à prévoir :

- Les projets de développement pourraient être progressivement « concurrencés » par l'aide d'urgence, les catastrophes climatiques risquant de devenir récurrentes si le réchauffement climatique continue sa progression au rythme que nous connaissons actuellement et si aucune politique pour y faire face n'est mise en place (telle une politique de forte réduction des gaz à effet de serre par exemple). Les projets futurs de développement verraient

- réduire leurs chances de se réaliser.
- Les effets bénéfiques des projets de développement précédents pourraient être anéantis (on hypothèque le fait même de penser en terme d'objectifs de développement à atteindre). Si des mesures ne sont pas prises, les minces avancées réalisées dans le cadre des Objectifs du millénaire risquent d'être anéanties.

*Lilia RAVONIARISOA (2008) insiste sur la participation des paysans/nes dans la mise en application des mesures d'atténuation et d'adaptation à Madagascar. Il est important que les stratégies d'adaptation et d'atténuation liées changements climatiques soient basées sur l'échange d'expériences et d'acquis car « le changement climatique dépend de tous les êtres humains, du Nord et du Sud ». Il faut que « ...les pays du Nord appuient les pays du Sud dans leurs activités d'adaptation et d'atténuation, et particulièrement les populations les plus pauvres et les paysans/nes, et ce, avec solidarité et entraide. Sinon, les paysans pauvres n'arriveront pas à entamer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ».*

#### ✚ d. L'appui à l'agriculture paysanne face au dérèglement du climat dans une perspective de souveraineté alimentaire

Le « renforcement des capacités », expression en vogue dans la littérature, ne peut être efficace que si les problèmes engendrés par le processus historique sont pris en compte, c'est-à-dire tous ceux produits par le passé et qui continuent de générer des effets actuellement. Rappelons ici les conflits liés à l'attribution des titres fonciers, l'exploitation industrielle, l'expansion des monocultures, la non-reconnaissance des droits humains, etc.

La prise en compte des « capacités » est un processus permanent basé sur les potentialités existantes et ne peut reposer sur l'idée « qu'il n'existe rien ».

- 1. L'agriculture paysanne présente des potentialités pour assurer la sécurité alimentaire et pour réduire la pauvreté

Le potentiel de l'agriculture paysanne est indéniable face aux effets collatéraux des changements climatiques. Ces fonctions et potentialités de l'agriculture paysanne ont été largement démontrées dans la précédente analyse politique d'Entraide & Fraternité (2008) (création/maintien/absorption importante d'emplois, lutte contre la pauvreté - pas seulement monétaire - et les inégalités, capacité de productivité, autoconsommation, production et consommation locales, revenus, combinaison possible avec d'autres activités, pratiques durables et écologiques,...).

- 2. L'agriculture paysanne présente des potentialités pour l'atténuation des effets des changements climatiques

Le secteur de l'agriculture paysanne est en mesure de réduire la part de responsabilité de l'agriculture dans les changements climatiques et contribuer à la sauvegarde et à la restauration (du moins en partie) de l'environnement.

L'AP participe à l'atténuation par ses multiples caractéristiques. Le rapport des experts de l'IAASTD<sup>107</sup> signale que l'agriculture biologique et le modèle paysan pourraient constituer une des solutions aux questions climatiques<sup>108</sup>. Cette agriculture, davantage localisée, a une utilisation plus efficace des ressources locales et une faible utilisation d'intrants (engrais - pesticides), lutte contre l'érosion, intègre la lutte biologique et la pollinisation, dispose de savoirs et favorise la biodiversité agricole.

Pour la FAO, les petits agriculteurs peuvent participer à la réduction des émissions<sup>109</sup> plus précisément par la plantation d'arbres, la réduction du travail du sol, l'augmentation de la couverture végétale, l'amélioration de la gestion des terres, la modification des espèces fourragères, l'utilisation plus efficace des engrais.

➤ 3. L'agriculture paysanne présente des potentialités pour l'adaptation aux effets des changements climatiques

L'AP développe déjà des mesures d'adaptation car elle y est contrainte : les effets des changements climatiques sont déjà largement ressentis par elle.

*« Les paysans et les paysannes font partie des premières victimes des changements climatiques... Ceci n'a rien de nouveau... Nombreux parmi nous sont ceux qui ont été touchés par des ouragans, des inondations, le raccourcissement de la saison humide, des maladies des plantes et des animaux... Nous avons adopté nos modes de vie et de production pour faire face à ces changements. Par exemple, nous avons développé des semences qui poussent plus vite ou qui résistent à la sécheresse, nous avons mis en place des systèmes pour endiguer l'eau ou au contraire pour la garder dans les sols plus longtemps pendant la saison sèche. Presque toujours, nous avons accompli ces changements avec tant de réussite que la plupart des gens ne s'en sont pas rendu compte. C'est seulement du fait de la crise des prix alimentaires au printemps 2008 - et car les émeutes dans les villes menaçaient les gouvernements nationaux - que les médias ont commencé à prêter attention à la crise de long terme à laquelle font face les communautés paysannes et à la situation critique de la production alimentaire dans l'économie mondialisée. » Via campesina (2008)*

Et comme dit précédemment, les paysans - et les paysannes - possèdent d'innombrables savoirs quant à l'adaptation de leur agriculture aux changements climatiques.

*Par exemple<sup>110</sup>, en Amérique andine, selon John Earls (anthropologue et physicien australien), les communautés paysannes se sont adaptées, par une dispersion des risques, à l'imprédictibilité des changements climatiques en semant des produits avec des maturations différentes dans des champs situés sur plusieurs étages écologiques. Par ailleurs, ces communautés détiennent une connaissance traditionnelle permettant de prévoir l'arrivée du phénomène climatique « El Niño »<sup>111</sup> et par conséquent, de déterminer la date du début de la saison agricole. Si ces savoirs semblent insuffisants face à l'ampleur des changements climatiques actuels, ils n'en restent pas moins utiles.*

Dans le cadre de projets d'adaptation, cette prise en compte des savoirs ne sera efficace que si les paysan(ne)s sont en mesure de développer les compétences et les pratiques nécessaires à leur propre stratégie et deviennent des partenaires à part entière dans le processus. Les solutions proposées doivent être capables de concilier les pratiques indigènes avec les pratiques « modernes ». Les conceptions occidentales de la conservation de la nature sont souvent différentes de celles des populations locales de Sud. Une compréhension mutuelle est indispensable (donc exige du temps et des ressources, on néglige encore trop souvent ce travail anthropologique préliminaire et constant nécessaire à une création commune de solutions).

Le secteur de l'AP pourrait développer davantage son adaptation si des mesures de « résilience » sont mises en place parmi lesquelles celles proposées par la FAO méritent l'attention. Ces mesures permettraient à l'agriculture paysanne de se développer et de se renforcer dans le contexte de changements climatiques que nous connaissons<sup>112</sup>. Citons :

- L'appui à la recherche et à la diffusion de variétés végétales et de races animales adaptées aux changements des conditions climatiques.
- La promotion de l'agroforesterie, des systèmes d'exploitation intégrés et des pratiques adaptées de gestion forestière.
- L'amélioration des infrastructures pour la récolte, l'emmagasiner et l'utilisation à petite échelle de l'eau.
- L'amélioration des pratiques de gestion des sols.
- L'adaptation des systèmes d'exploitation agricole et le développement de stratégies de protection des moyens d'existence afin de modifier rapidement les conditions agro-écologiques.
- La promotion d'une utilisation efficace des ressources génétiques.

Plus précisément, citons celles qui consistent à instaurer le brûlage comme instrument de lutte non nocif contre les insectes (et y adapter les calendriers de récoltes), à recourir davantage aux prévisions climatiques afin de réduire les risques dans la production, à modifier le calendrier ou la localisation des activités de culture, à choisir et/ou modifier des variétés et espèces résistants aux chocs thermiques, à la chaleur, aux inondations et à la salinisation,...

*A Madagascar, le projet d'EF soutient les communautés paysannes du village de Soamanrariny dans leurs initiatives (créations d'un grenier communautaire villageois, de mécanismes de microcrédit pour encourager les cultures de contre-saison, d'élevages porcins pour diversifier les revenus, d'infrastructures de stockage, etc.).*

➤ 4. L'AP présente des potentialités pour conjuguer les mesures d'atténuation et d'adaptation

Il est reconnu par la FAO que les stratégies d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole des pays en développement (techniques de restauration des sols, sélection et diversification des cultures,...) font partie intégrante des connaissances et des cultures locales. Ce savoir traditionnel gagne à être mis en valeur dans les politiques climatiques nationales et internationales.

« Le rôle potentiel du secteur agricole dans la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et de substances autres que le CO<sup>2</sup> a été reconnu. En particulier, les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches ont été considérés comme offrant des possibilités d'associer les efforts d'adaptation et d'atténuation tout en préservant la biodiversité ». <sup>113</sup>

*Par exemple, au Vietnam, la Croix-Rouge, avec l'aide des communautés locales, a réhabilité les mangroves<sup>114</sup>. Leur plantation - sur environ 12 000 hectares - a coûté environ 1,1 million de dollars. Ce coût est bien inférieur à celui qui aurait dû être déboursé pour assurer l'entretien d'éventuelles digues (7,3 millions/par an). Les retombées bénéfiques de ce projet ont été notamment une protection contre des typhons et la réapparition d'une faune (crabe, mollusques,...) permettant une source de revenu supplémentaire et un nouvel apport en protéines pour les populations. Alternatives Sud (2006)*

*Au Cameroun existe dans les traditions des Eton et Manguissa (ethnies des forêts du centre et sud), depuis des temps très anciens, un « service des eaux et forêts » qui opère à travers deux rites principaux, l'un pour les cours d'eau (pour protéger les rivières appauvries en réserves halieutiques) et l'autre pour les terres et les forêts (pour empêcher l'exploitation des terres et forêts à conserver). Alternatives Sud (2008)*

Selon le même point de vue, pour Via Campesina (2007), une agriculture paysanne et durable constitue une arme contre le réchauffement climatique et contre tous ses effets négatifs connexes. En effet, cette agriculture, si elle recourt à des pratiques agronomiques durables, pourrait stocker davantage de CO<sup>2</sup> dans les matières organiques. Elle est en mesure de cultiver des plantes fixatrices de gaz.

Néanmoins, certains problèmes peuvent parasiter la promotion de pratiques d'adaptation et d'atténuation d'agriculture paysanne et durable dans les pays en développement (et leur adoption).

*A Madagascar, étant donné la pauvreté particulièrement importante dans les régions enclavées, les paysans restent prudents et ne « s'aventurent pas tête baissée » dans ces mesures. « Ils vont d'abord regarder si d'autres paysans en retirent des bénéfices ». Par ailleurs, le manque de diffusion d'information (surtout dans les régions enclavées) freine le travail de sensibilisation. Il s'agit aussi de faire face à une politique de l'Etat qui favorise plutôt l'agrobusiness. (Lilia RAVONIARISOA, 2008)*

➤ 5. Les paysannes : un apport non négligeable

Il est utile de mentionner par exemple que la FAO entend donner aux femmes la place qui leur revient de droit dans les programmes concernant l'agriculture étant donné les innombrables connaissances qu'elles possèdent, notamment quant aux propriétés et aux utilisations des plantes sauvages.

➤ 6. Conclusions : les potentialités de l'AP pourraient être développées de manière à faire face aux changements climatiques sans altérer la perspective de la souveraineté alimentaire

Parmi les conclusions des analyses de l'organe international spécialisé dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation (FAO), épinglons les deux suivantes :

- L'agriculture a non seulement « ...des possibilités importantes d'atténuer le changement climatique »<sup>115</sup>, mais elle joue un rôle important en tant que « puits » de carbone en piégeant les gaz à effet de serre dans l'atmosphère et en les stockant sous forme de carbone dans les sols, les plantes et les arbres ». <sup>116</sup>
- Une politique efficace devra identifier la meilleure combinaison entre stratégies d'adaptation et d'atténuation. Le secteur agricole rural des pays en développement est le plus à même de coupler ces stratégies complémentaires, le renforcement de ses capacités est à promouvoir<sup>117</sup>.

Ceci nous amène à conclure que le secteur de l'agriculture paysanne est en mesure de lutter contre les effets des changements climatiques en couplant les stratégies d'adaptation et d'atténuation, mais qu'elle peut le faire tout en augmentant sa productivité dans une perspective de sécurité/souveraineté alimentaires, notamment par les effets bénéfiques qu'elle engendre (création d'emploi, résorption de l'exode rural, sécurité alimentaire).

Pour lutter efficacement contre les effets des changements climatiques dans une perspective de souveraineté alimentaire, il convient non seulement de résoudre la pauvreté et la vulnérabilité des paysan(ne)s, lesquelles peuvent engendrer des pratiques non durables, mais surtout de prendre des mesures de régulation des mécanismes commerciaux (y compris le commerce de carbone) desservant les intérêts du secteur de l'agriculture paysanne et des communautés locales.

**Enjeux et recommandations pour des solutions aux effets des  
changements climatiques dans une perspective  
de souveraineté alimentaire**



## Enjeux et recommandations pour des solutions aux effets des changements climatiques dans une perspective de souveraineté alimentaire

✚ Une pensée et des actions politiques portant sur le long terme : la reconnaissance d'une agriculture au sein d'une stratégie de souveraineté alimentaire en vue d'un développement durable

Au sein d'instances nationales, européennes et internationales, des acteurs politiques concernés par l'agriculture sont en train de prendre et prendront des décisions en matière de politiques agricoles et commerciales.

Au sein d'autres lieux, situés respectivement à ces mêmes niveaux, d'autres acteurs politiques prendront des décisions en matière de coopération N/S et d'environnement.

Si l'urgence de faire face à la crise alimentaire ainsi qu'aux effets des changements climatiques reste indiscutable, les perspectives d'action doivent être pensées au delà des solutions immédiates relatives à chaque secteur et impliquer tous les acteurs concernés de manière directe ou indirecte (société civile, décideurs politiques, secteur privé, particuliers,...) et ce, sur les plans local, national, régional et international.

Au vu des risques liés aux changements climatiques prévus par les scientifiques et pour éviter des poches régionales de pauvreté structurelle, la question d'un autre développement à long terme se pose, tout comme est à envisager la mise en place de politiques nationales et internationales cohérentes entre leurs secteurs (commerce, environnement, alimentation/consommation, agriculture). Cette cohérence peut être fournie par l'objectif stratégique commun et transversal de souveraineté alimentaire.

Il importe dès lors de mettre en avant les valeurs du type du modèle de développement agricole vers lequel tendre. L'avenir de l'agriculture s'inscrit-il dans le cadre d'un développement local durable maîtrisé par les populations et encadré par des politiques nationales et régionales ? Ou bien est-il pensé dans le cadre d'un développement donnant priorité au libre marché mondial quelles que soient les implications sociales et environnementales, voire proposant des solutions qui ne servent pas les intérêts des paysans et des paysannes.

Si l'enjeu principal est de lutter contre la pauvreté, la faim et les inégalités en procurant des emplois et des revenus aux populations tout en respectant l'environnement dans des stratégies de souveraineté alimentaire, il conviendra de distinguer, parmi les types d'agriculture, celles qui sont le plus à même d'atteindre ces objectifs.

Et le secteur de l'agriculture paysanne dans une perspective de souveraineté alimentaire - dans laquelle les femmes jouent un rôle capital - apparaît, plus que d'autres formes d'agriculture, comme un acteur central du développement rural (certains disent un acteur « obligé »).

Il est possible d'accroître la productivité et les revenus du secteur de l'AP de façon progressive par la réalisation d'investissements à long terme (comme la restauration de la fertilité des sols, la lutte contre l'érosion, etc.), par une intensification de la production, par l'amélioration de la valeur ajoutée grâce à la transformation locale et l'accroissement de son capital productif et ce, tout en préservant l'environnement et en restant fidèle au principe de la souveraineté alimentaire. Même si à l'avenir, une réduction des exploitations agricoles est possible, elle doit de toute façon s'opérer dans le cadre d'une transition graduelle, maîtrisée, peu émettrice de GES et en cohérence avec des politiques intégrant des stratégies de souveraineté alimentaire.

Les mesures à prendre dès lors en matière environnementale internationale s'orienteront vers une réelle gouvernance politique au service de l'ensemble des groupes composant la planète et en mesure de proposer de réelles solutions globales aux problèmes des changements climatiques. Cette gouvernance internationale en matière climatique ne peut donc se réduire exclusivement à la mise en place et à l'entretien d'un marché libre de crédits d'émission non régulé.

Si l'enjeu est l'échange de marchandises au sein d'un libre marché international dérégulé, la seule voie qui risque de dominer est l'orientation vers la concentration de la production agricole hautement technicisée et donc la réduction rapide du nombre d'agriculteurs considérés comme improductifs.

Ceci signifie un abandon du secteur de l'AP (et dès lors un exode rural), l'avènement d'un déve-

loppement rural non agricole et des entraves majeures aux stratégies de souveraineté alimentaire. Cela signifie aussi envisager la solution aux problèmes climatiques exclusivement dans le cadre d'un marché libre de crédits carbone sans tenir compte d'autres objectifs que commerciaux et monétaires.

Face à la crise alimentaire, la nouvelle « task force » de l'ONU où sont impliqués la BM et le FMI a recommandé davantage d'ouverture des marchés au Sud, des importations d'aliments subventionnés par l'aide au développement et une nouvelle révolution verte.

On comprend que les organisations paysannes critiquent ces propositions, car selon elles, « *elles savent gravement la souveraineté alimentaire...* ».

Il s'agit donc de formuler des recommandations qui non seulement proposent des solutions pour atténuer les effets des changements climatiques et pour s'y adapter, mais qui satisfont aux conditions de réalisation de la souveraineté alimentaire et en faveur de l'AP qui joue un rôle incontournable dans cette perspective.

#### ✚ Des politiques internationales environnementales en cohérence avec des politiques internationales commerciales, agricoles et alimentaires équitables

Comme les effets des changements climatiques sont d'envergure mondiale, il est logique que les réponses en termes de développement soient envisagées à l'échelle internationale, ne fût-ce que si l'on veut réduire la vulnérabilité des populations et permettre à celles-ci d'augmenter leurs chances de supporter les mesures d'adaptation et d'atténuation.

Cependant, les politiques environnementales ne suffiront pas à résoudre les problèmes de l'agriculture paysanne face aux changements climatiques ni à favoriser la souveraineté alimentaire si elles ne sont pas intégrées - même partiellement dans un premier temps - à des politiques globales de réformes agraires, sociales, politiques, économiques, énergétiques,...

Outre la mise en place de pratiques commerciales internationales équitables (régulation de la production mondiale, de la production et des échanges agricoles, régulation des marchés financiers internationaux, contrôle des multinationales, promotion de marchés agricoles régionaux, ...), les organisations paysannes de Via Campesina, par exemple, proposent :

- Une relocalisation des économies et de la production (par un soutien aux marchés locaux par exemple).
- Une valorisation de l'AP et des modèles agro-écologiques (appui technique à l'agriculture de subsistance, développement des rendements agricoles par des moyens écologiques, etc.)
- L'acceptation de la souveraineté alimentaire comme concept recouvrant des pratiques capables d'intégrer les préoccupations agricoles, alimentaires et environnementales (accès pour tous aux biens communs *via* des politiques structurelles de redistribution foncière et l'arrêt de la privatisation de l'eau par exemple).
- Une remise en question fondamentale du marché des crédits carbone comme solution exclusive aux problèmes provoqués par les effets des changements climatiques.
- Une redéfinition des fonctions des acteurs clés internationaux : les acteurs clés internationaux dans les politiques agricoles internationales (OMC, BM, FMI, FAO par exemple) devraient, dans leurs objectifs d'échanges commerciaux, tenir davantage compte, d'une part, de la lutte contre la pauvreté et la faim et d'autre part, des effets des changements climatiques sur les populations (ces deux objectifs faisant partie intégrante du concept de souveraineté alimentaire). Par ailleurs, des acteurs clés « environnementaux » (comme la CCNUCC par exemple), quant à eux, devraient envisager une plus grande intégration des objectifs des mesures d'adaptation et d'atténuation au sein d'objectifs sociopolitique (par exemple, tenir compte de l'impact du commerce international et de l'agro-industrie sur la production des GES, des « pillages » historique et contemporain des ressources des pays du Sud, etc.)

#### ✚ Des politiques nationales - dont celles environnementales et énergétiques - qui soutiennent l'agriculture paysanne

Les Etats, en collaboration avec les organisations représentatives des paysans - et des paysannes - doivent être en mesure de décider de la manière dont ils vont gérer la production agricole nationale ainsi que sa diversification et sa conservation en tenant compte de la préservation de l'environnement. Ils doivent également être capables d'appliquer leurs propres règles sanitaires et environnementales, tant pour ce qui concerne leur production agricole que les produits importés.

Deux types de mesures sont donc à mener conjointement :

1. Celles qui renforcent les conditions permettant au secteur de l'AP de développer sa plus-value dans le cadre d'une sécurité alimentaire et dans une stratégie de souveraineté alimentaire
2. Celles qui s'attachent à définir les stratégies (atténuation et adaptation) à mettre en place pour faire face aux changements climatiques.

► Les mesures favorisant l'AP dans une stratégie de souveraineté alimentaire

Les Etats des pays en développement doivent se doter de politiques publiques étatiques dans de multiples domaines afin de protéger leurs populations les plus vulnérables -dont les paysans et les paysannes-.

Pour Jean Pierre RICOT (Haïti, 2008), cette « *question de la politique publique agricole est le problème numéro un à résoudre pour savoir quel type d'agriculture l'on veut. Ceci constitue un manque de référent...et, l'Etat ne travaille malheureusement pas à sa mise en place... La politique agricole doit être associée à une politique sociale car les petits paysans utilisent la majorité de leurs ressources pour répondre à leurs besoins sociaux et à ceux de leur famille* ».

Pour Lilia RAVONIARISOA (Madagascar, 2008), « *il est toutefois important de résoudre les problèmes à court terme... quand les premiers besoins nécessaires et vitaux sont remplis, les paysans peuvent développer des visions à long terme dans leur vie et leur travail* ».

A partir du moment où l'agriculture paysanne est vue comme un des acteurs centraux du développement agricole, diverses mesures devraient être envisagées pour permettre à l'AP de développer ses potentialités dans le cadre de la souveraineté alimentaire. On trouve parmi ces mesures :

- Celles qui permettent au secteur de l'AP de maintenir et de reconquérir les marchés urbains vivriers face aux produits importés meilleur marché (puisque dans les conditions actuelles, sa faible productivité pèse sur sa compétitivité), ce qui signifie notamment appuyer les paysans/nes dans l'acheminement de leurs produits vers les marchés locaux.
- Celles qui permettent l'accès aux facteurs de production et leur maîtrise par les petits producteurs dans une perspective à long terme (accès aux crédits agricoles, à la terre, à l'eau, à des engrais, aux infrastructures agricoles adaptées, à des lieux de stockage, à des semences et des plants de bonne qualité, à des techniques et formations agronomiques et agricoles adaptées, à des services sociaux de base).
- Celles qui améliorent la productivité du secteur de l'AP (dont celle qui est en système de production manuelle) afin qu'elle puisse améliorer son mode de production et sa productivité, diminuer ses coûts de production, commercialiser ses surplus à des prix rémunérateurs, transformer ses produits localement et augmenter les revenus par travailleur.
- Celles qui appuient les initiatives freinant l'exode rural - particulièrement celui des jeunes - ainsi que celles qui encadrent les exodes ruraux et aident les immigrants - cet exode s'accroissant du fait des effets des changements climatiques.
- Rappelons que toutes ces mesures, si elles ne tiennent pas compte - ou insuffisamment - des femmes, risquent de marginaliser une part active importante de la population paysanne.

Le témoignage de notre partenaire haïtien (PAPDA, 2008) illustre bien ce point :

*Les deux fléaux pour l'agriculture haïtienne et ses acteurs sont l'absence de l'Etat et les intempéries dues aux changements climatiques. Pourtant, cette agriculture représente un véritable potentiel mais les moyens matériels, techniques, financiers manquent à cause de mauvaises volontés politiques. Les solutions proposées à ces problèmes d'ordre climatique doivent être couplées à une politique sociale (éducation, santé,...) afin que celle-ci pallie les effets connexes de l'absence de l'Etat et des changements climatiques. Cette insuffisance de politique sociale pousse les paysans à délaisser l'agriculture paysanne et à se tourner vers d'autres sources de revenus ou vers des pratiques agricoles non durables afin de survivre.*

*Le contexte de l'agriculture paysanne et de ses acteurs est un contexte de survie, car les politiques nationales de l'île ne mettent rien en place pour améliorer la situation de l'AP et de ses acteurs ; ou alors, elles prennent des engagements totalement déconnectés de la réalité vécue par les paysans.*

*Pourtant, les petits paysans haïtiens sont le moteur économique de l'île depuis son indépendance : ils produisent jusqu'à 45% de son alimentation. 75 à 80% de la population haïtienne vivent de l'agriculture (dont ils consomment les produits). L'agriculture paysanne haïtienne constitue le « squelette de l'économie » de l'île. Or, « les paysans sont menacés car l'agriculture n'est pas la priorité numéro un de l'Etat ».*

*Malgré un manque d'appui dû à l'absence de politiques publiques étatiques en matières agricole et économique, l'agriculture paysanne contribue tout de même à hauteur de 10-15% du PIB. La production alimentaire haïtienne ne doit son existence qu' « au courage et à la détermination des petits paysans » et à rien d'autre.*

*Deux causes sont à l'origine de cette dégradation des conditions de l'AP :*

- *L'entrée du pays dans une libéralisation commerciale à outrance dès les années 80 a porté un coup fatal à l'économie haïtienne et surtout à son agriculture (qui devient dépendante de l'économie internationale). Il en résulte un problème du dumping, une spécialisation dans les cultures d'exportation (alors que « ces productions comme le café par exemple n'ont pas comme but la souveraineté alimentaire du pays »), une dépendance envers les cultures d'importation (riz,...), un exode rural (pour travailler dans les zones franches), une privatisation d'entreprises publiques, ...*
- *Les grands propriétaires monopolisent les terres (notamment pour la production d'agro-carburants).*

*A la question « quelles solutions envisager pour améliorer cette situation ? », notre partenaire répond :*

*La mise en place de politiques publiques étatiques agricoles pourrait prendre la forme d'une grande réforme agraire protégeant les petits paysans et ainsi la souveraineté alimentaire. Cette réforme signifie une meilleure répartition des terres (pour protéger les petits paysans des grands propriétaires fonciers et éviter la parcellisation des espaces agraires due à l'héritage familial), une sécurisation des espaces arables par la mise en vigueur de titres de propriété. Par ailleurs, il s'agit de faciliter l'accès au crédit, aux marchés (par des politiques de travaux améliorant les voies de communication afin de ne pas perdre les stocks et d'éviter les intermédiaires trop coûteux et l'augmentation des prix des denrées). L'amélioration des conditions de stockage des productions - souvent excédentaires - permettrait d'éviter les fluctuations de prix. Les licences d'importation pourraient être redéfinies et déléguées aux organisations paysannes afin qu'elles défendent les intérêts des petits paysans haïtiens. Pourraient également voir le jour des appuis à la diversification des sources de revenus pour le paysan à partir de son espace agricole. A côté de ces politiques agricoles, il est urgent de mettre en place des services sociaux pour les populations, aider les migrants et renforcer les OP.*

Le témoignage de notre partenaire malgache (communauté chrétienne de base, 2008) est également significatif :

*A Madagascar, les paysans connaissent des problèmes alimentaires qui pourraient être allégés par la mise en place de différentes mesures en leur faveur, comme : une facilitation de l'accès aux crédits et aux intrants, des cultures de contre-saison, des plantations d'arbres fruitiers qui fourniraient des revenus complémentaires et contribueraient à la protection de l'environnement. L'Etat appuie actuellement une « immigration locale » laquelle permet aux paysans ayant peu ou pas de terre d'investir des terrains non titrés (donc inexploités) via l'octroi de crédits ou de dons (pour la construction de maisons par exemple), ce qui empêche la dégradation de ces terrains.*

*L'Etat malgache subventionne les importations agricoles, mais non son propre secteur agricole. Il a toutefois entrepris différentes actions comme la facilitation de l'accès aux intrants, la promotion de la culture de contre-saison par la distribution de semences, la sensibilisation aux coopératives, une forme de reboisement à travers la création de pépinières,.... Le problème, c'est que l'Etat n'a pas de politique à long terme car il investit trop peu dans les concertations avec les acteurs locaux. «*

Sont également illustratifs des extraits du rapport de la rencontre entre associations partenaires d'EF « Améliorer notre pratique à travers l'échange d'expériences » (VASSALLO Ana, 2009)<sup>118</sup>

*« La réalisation de la Réforme Agraire a été et est encore une des demandes principales des agriculteurs guatémaltèques. Au Nicaragua et au Mexique, ce processus a été arrêté. La crise économique et l'absence de crédits pour les petits paysans les ont contraints à diviser leurs terres pour ensuite les vendre ou les louer à de grands propriétaires ou de grandes entreprises comme Monsanto. Les programmes que développent les associations comprennent la formation, la production agro-écologique, la commercialisation et l'accès aux crédits. Ces expériences sont perçues comme un nouveau modèle qui cherche à assurer la subsistance de milliers de familles pauvres. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ce domaine car les associations ont besoin d'assistance technique et d'investissement pour favoriser l'agro-écologie. Un leader communautaire signale : 'Nous ne voulons pas assumer le rôle de l'Etat mais nous ne pouvons pas attendre toute la vie une aide qui ne vient jamais. C'est pour cette raison que nous avons entamé notre programme'. »*

#### ➤ Les mesures à prendre pour faire face aux changements climatiques

Il s'agit de soutenir l'agriculture paysanne dans l'analyse des vulnérabilités occasionnées par les changements climatiques et la mise en place de stratégies d'adaptation pour les réduire. Autrement dit, il s'agit d'intégrer les vulnérabilités climatiques actuelles et futures dans les politiques agricoles de manière à garantir la souveraineté et le caractère durable du développement. Comment ?

- En dénonçant les limites de l'actuel mécanisme du commerce de carbone, seule solution proposée par la CCNUCC et le protocole de Kyoto.
- En promouvant les énergies renouvelables contrôlées localement et en fixant les prix des sources d'énergie.

*La promotion de l'énergie renouvelable (biogaz, énergie solaire, énergie éolienne,...) est souhaitée par notre partenaire malgache pour éviter la déforestation (réalisée pour se chauffer, cuisiner, s'éclairer,...). Notre partenaire haïtien souhaite quant à lui la mise en place de politiques nationales d'énergies renouvelables et de fixation (ou de subvention) des prix de sources d'énergies (pour éviter la déforestation et le déboisement).*

- En impliquant les communautés locales - dont les organisations paysannes et les organisations de femmes paysannes - dans les mesures d'adaptation et d'atténuation (mise en œuvre, contrôle et évaluation des mesures préventives locales réduisant la vulnérabilité face au réchauffement climatique, articulation entre savoirs locaux et scientifiques). Ce sont les communautés locales (et les paysannes de façon spécifique) qui vivent l'incidence de ces changements climatiques au quotidien (sur leurs productions et leurs revenus). Elles sont donc plus à même de déterminer leurs besoins face à ces situations. L'application locale des mesures d'atténuation et d'adaptation doit nécessairement prendre en compte les contextes locaux (géographiques, culturels) et leurs nécessités, distinguées par ailleurs selon les hommes et les femmes. Il est essentiel d'élaborer des politiques selon cette recommandation car aucune mesure dans ce domaine ne pourrait prétendre être appliquée indifféremment dans tous les endroits du monde et obtenir des effets identiques sur les hommes et sur les femmes. Dans l'analyse des causes de la vulnérabilité et la mise en place de ces stratégies, les communautés locales et paysannes doivent être en mesure d'identifier les dispositifs qui leur conviennent et de les évaluer.

*Une mise en perspective des savoirs agricoles locaux et des savoirs scientifiques est souhaitée par Jean-Pierre RICOT (2008). « Il est nécessaire de prendre en compte les traditions agricoles des paysans qui s'avèrent souvent plus pertinentes que celles des ingénieurs, notamment en matière d'adaptation aux conditions climatiques », dit-il.*

- En intégrant les politiques climatiques et environnementales à des politiques globales agricoles et alimentaires en faveur des paysans et des paysannes (sécurité foncière, aide à la diversification des revenus, infrastructures agricoles, etc.) et en défendant cette articulation, y compris dans les négociations internationales.

*Pour notre partenaire haïtien (Jean-Pierre RICOT, PAPDA, 2008), « Les discussions à l'OMC constituent une menace pour la petite agriculture paysanne et la sécurité (et la souveraineté) alimentaire... Ceci entraîne la disparition d'une partie importante de l'économie haïtienne qui subit les politiques internationales et devient dépendante de l'économie et de l'aide internationale. Il faut que l'Etat défende les intérêts de ses paysans et de son agriculture dans les négociations (avec les Etats-Unis, l'OMC,...) et non pas qu'il négocie son agriculture car c'est un secteur trop vital pour Haïti ».*

#### ✚ Des politiques de l'environnement intégrées dans les politiques de développement

Il s'agit de reconnaître que les effets liés aux changements climatiques ont des impacts sociaux et économiques par les répercussions qu'ils entraînent sur les multiples domaines de la vie des populations, les rendant vulnérables. La question environnementale est intrinsèquement liée aux problématiques générales du développement. Les projets de développement doivent donc aujourd'hui inévitablement intégrer cette variable climatique dans leurs élaborations et application et par conséquent, revoir les budgets à la hausse (ce qui ne va pas de soi étant donné la crise financière internationale actuelle).

Le caractère multidimensionnel des effets des changements climatiques et l'extrême gravité des conséquences qu'il entraîne exigent l'intégration de la problématique environnementale au sein d'une réflexion générale sur le développement et ses programmes.

*Notre partenaire malgache (Lilia RAVONIARISOA, communauté chrétienne de base, 2008) souligne que développement et climat sont les deux termes d'un même ensemble, et que l'un et l'autre doivent donc se penser conjointement. « Les gens deviennent de plus en plus pauvres à cause des conditions climatiques alors que un des ODM (Objectifs du Millénaire) est de réduire cette pauvreté d'ici 2015. »*

Une coordination entre les différents acteurs et entre les instances internationales est donc nécessaire pour concevoir le développement dans sa globalité. On pourrait encourager davantage un partenariat entre les différentes institutions internationales (GIEC, FAO, CCNUCC, institutions de l'ONU,...) de manière à ce que la variable climatique devienne une donnée transversale à diverses politiques.

Malheureusement, « *la définition d'une nouvelle donne autour du changement climatique sera forcément tributaire de délibérations complexes et sujettes à controverse, tant celles-ci sont minées par des préoccupations politiques et économiques à court terme.* »<sup>119</sup>

## ✚ Un renforcement des Organisations paysannes

### ➤ Un soutien à leurs efforts : vers leurs bases et vers leurs décideurs

Face aux problèmes multidimensionnels qui les affectent, à la fragmentation des lieux de décision et au pouvoir d'acteurs économiques et politiques influents, les paysans et les paysannes revendiquent une concentration de leurs efforts politiques.

Regroupés au sein de divers groupes et de fédérations paysans (depuis les groupes de base jusqu'aux fédérations internationales), les paysans et les paysannes acquièrent la légitimité nécessaire pour se faire entendre comme acteur/partenaire social collectif et participer à la définition des politiques environnementales et énergétiques. Les paysans/nes peuvent apporter leurs analyses, formuler des stratégies, proposer des moyens de mobilisation à l'échelon local, national et international et ce, afin de défendre, au sein de mesures environnementales et énergétiques, leurs intérêts agricoles dans une perspective de souveraineté alimentaire.

Des mesures de protection de ces groupes seraient souhaitables, de manière à ce que les mécanismes de gouvernance parent aux déséquilibres des forces à tous les niveaux (local, national, régional et international) et garantissent la représentation de l'AP non seulement comme secteur à part entière, mais comme secteur privilégié dans certains cas.

« *Les paysans et les organisations paysannes sont conscients des défis locaux, nationaux et internationaux, que la force de leur lutte vient de leur capacité d'influence sur les politiques étatiques qui doivent être mises en place selon les besoins des paysans* », dit Jean-Pierre RICOT (Haïti, 2008).

Au sein des organisations paysannes, on multiplie les efforts pour garantir la formation et la représentation d'une majorité de paysans et de paysannes. Or, ce travail est ardu (« difficile d'organiser les gens », dit un des animateurs du projet E&F à Madagascar) et les moyens de sensibilisation et d'écoute auprès des communautés locales sont insuffisants. Pourtant, les actions continuent...

« *La démocratie est un facteur important pour dépasser, chez les personnes en situation de pauvreté, le sentiment qu'ils et elles n'ont pas de droits, que leur situation de pauvreté est un état naturel...* » et « *Le plus important est que nous avons surmonté l'isolement des communautés et que nous avons avancé petit à petit dans l'intégration des populations dans les processus de prise de décision locale...* », mais « *il y a encore des cas de répression, de persécution et d'assassinats de leaders et notamment de femmes ou, simplement, le parti au pouvoir refuse l'existence d'une opposition politique. Alors, il utilise tous les moyens pour éliminer ou discréditer l'adversaire....* »  
Extraits d'interventions des participants à la rencontre entre associations partenaires d'EF (Ana VASSALLO, 2009)

### ➤ Un soutien aux organisations de paysannes

L'ensemble des réflexions ci-dessus gagnerait à être traitées plus spécifiquement lorsqu'il s'agit de groupes de femmes. Il apparaît que, dans certains cas, les processus tant vers la base que vers les décideurs posent des problèmes spécifiques du fait de la position socioculturelle et économique des paysannes. Au sein de ces groupes et fédérations du secteur de l'AP, il est donc indispensable de tenir compte des associations de paysannes et de leur reconnaissance dans les concertations avec les décideurs.

« *Nos associations partenaires (d'EF) ont comme ... action principale l'avancée dans l'application de l'équité et l'égalité des genres dans leurs associations, coopératives, et projets.... Ce processus n'est pas facile. Pour cela, les associations ont mis en place des formations en genre, ont organisé des rencontres, des célébrations et des mobilisations... Elles ont aussi présenté aux autorités locales un agenda politique de la Femme qui a été reçu avec une certaine indifférence. Cependant, ces associations persistent et l'organisation des femmes commence à être prise en considération.*

*Maintenant, elles sont une pierre dans la chaussure des autorités parce qu'elles réclament l'égalité des femmes... Les associations ont aussi travaillé pour constituer la Commission de la Femme au niveau municipal. L'objectif est que cette commission puisse proposer des politiques publiques qui améliorent les conditions de vie des femmes et de leurs familles.* » (Ana VASSALLO, 2009)<sup>120</sup>

A partir du moment où l'on souhaite prendre davantage en compte les intérêts du secteur de l'AP dans les mesures destinées à faire face aux changements climatiques, il est souhaitable que le renforcement de ces regroupements paysans, mais aussi leur appui et leur reconnaissance, deviennent une priorité politique pour le développement. On oublie trop souvent que les droits culturels des groupes ne concernent pas seulement la conservation de la langue et les us et coutumes locaux. La construction d'une identité collective forte comme « paysan » (au-delà des différences locales et régionales) favorise l'identification de stratégies politiques communes spécifiques. La construction de cette identité collective « paysanne » est en bonne voie, notamment au sein des fédérations régionales produisant des chartes et positions communes. Il s'agit là d'un droit culturel qui mérite d'être soutenu.

#### ✚ Des mesures d'atténuation et d'adaptation spécifiques

- Il est nécessaire, mais non suffisant, qu'une justice climatique se mette en place respectant le principe du pollueur-payeur afin que soient découragées à l'avenir les activités provoquant le dérèglement du réchauffement climatique.
- Il est indispensable que les pays développés soutiennent les efforts des populations du Sud (dont les paysans/nes) pour combattre les effets des changements climatiques et prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation et ce, via des partages de technologies, des renforcements de capacités et l'octroi de financements (fonds alloués à la lutte contre le changement climatique additionnels aux engagements financiers existant déjà pour le développement, création de financement durable pour la lutte contre le changement climatique, soutien financier aux initiatives des communautés locales et renforcement de celles-ci afin qu'elles soient informées, consultées et aient un contrôle local sur les projets)<sup>121</sup>.

*« Les paysans et les organisations paysannes sont conscients de la nécessité d'une coopération Nord-Sud. ». Notre partenaire haïtien (Jean-Pierre RICOT, 2008) insiste particulièrement sur la nécessité de « construction de réseaux Nord-Sud à travers des transferts de technologies et de connaissances » Toutefois, ceci ne signifie pas qu'il faille changer radicalement de modes de production.*

- Les Fonds d'adaptation devraient tenir compte de principes suivants : s'assurer qu'au sein de d'une gouvernance représentative et d'une planification participative, le secteur de l'AP tienne sa place et que le renforcement des capacités et des droits concerne celui des paysans et des paysannes.
- Une réduction (globale et nationale) des GES par les pays développés est indispensable afin que la température moyenne du globe n'augmente pas de plus de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle (« Il n'y a fondamentalement qu'une réponse possible aux changements climatiques si l'on veut éviter des situations auxquelles il n'est pas possible de s'adapter : stabiliser, puis réduire la concentration atmosphérique en gaz à effet de serre. »<sup>122</sup>). Ceci signifie une décroissance rapide des émissions globales et nationales des gaz à effets de serre (de 30 à 40% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050) et des réductions des émissions dans tous les secteurs (dont l'aviation et la navigation internationales)<sup>123</sup>.

#### ✚ Dans toutes ces mesures, l'intégration de l'analyse transversale du « genre » et une attention particulière aux paysannes

De nombreuses études ont déjà montré que les paysannes subissaient de façon spécifique les contraintes pesant sur l'AP. En raison de particularités sociales, économiques et culturelles qui les affectent (systèmes fonciers inéquitables, non-reconnaissance de leur travail reproductif et communautaire, etc.), les femmes vivent dans des conditions plus précaires et sont plus « pauvres » que les hommes. Ayant moins d'accès aux ressources naturelles et techniques, responsables des

activités d'autosubsistance (nourriture pour les enfants et la famille), menacées dans leur santé, les paysannes sont pourtant des actrices incontournables dans une perspective de souveraineté alimentaire<sup>124</sup>.

La recherche en termes de genre gagne à être davantage prise en compte dans les études et rencontres abordant la problématique du réchauffement climatique. Sans cela, des conditions économiques, sociales et culturelles qui les rendent aujourd'hui plus vulnérables - vu les effets des changements climatiques - risquent de perdurer pour les paysannes.

#### ✚ La recherche-action au Sud/en interdépendance Nord/sud

Les activités de recherche et les rencontres entre acteurs concernés par les problèmes de l'agriculture paysanne et de l'alimentation sont indispensables pour approfondir les alternatives au modèle de développement actuel. L'analyse des stratégies que le secteur de l'AP pourrait développer pour faire face aux changements climatiques dans une perspective de souveraineté alimentaire est à approfondir davantage. En effet, il est utile d'augmenter la visibilité de certaines pratiques d'agriculture durable, d'étudier les conditions de transférabilité d'une région à l'autre, etc. L'amélioration des capacités scientifiques suppose par exemple d'identifier correctement les menaces dues aux changements climatiques, d'évaluer les vulnérabilités de manière à développer les capacités propres au secteur de l'AP et ..., de communiquer de façon efficace !

Par ailleurs, les collaborations entre chercheurs partageant les mêmes finalités sont utiles pour analyser les programmes mis en place, afin d'en évaluer les impacts réels sur le secteur de l'AP. Autrement dit, les études doivent être en mesure de discerner, parmi les solutions proposées par les instances nationales et internationales pour faire face aux changements climatiques, celles qui profitent réellement au secteur de l'AP et aux populations rurales dans une stratégie de souveraineté alimentaire. C'est pourquoi l'appui aux recherches transdisciplinaires et de « terrain » s'avère nécessaire, grâce notamment à des consultations fréquentes des organisations paysannes - dont les organisations de paysannes.

#### ✚ Des actions en Education au Développement

Pour les éducateurs au développement, il s'agit d'abord de contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement qui repose sur des valeurs partagées par les acteurs qui le défendent et par ceux qui subissent les conséquences directes du modèle de développement actuel dominant. Aussi est-il important de donner à voir les intérêts des acteurs en présence dans la mise en place des réponses au dérèglement du réchauffement climatique. Cependant, il s'agit aussi faire comprendre comment les actes posés au quotidien (au Nord et en Belgique) peuvent contribuer à un objectif de changement structurel qui avantage les populations du Sud et le secteur de l'AP en particulier.

Si, ayant saisi les grands enjeux, les personnes sont en mesure de comprendre dans quelle étape (vers un objectif de changement) elles se situent (notamment avec des partenaires et des réseaux), elles seront plus à même de consolider leur action - aussi petite soit-elle- et de la reproduire.

La multiplication des débats publics contribue à la création et la diffusion de ce nouveau modèle de développement. On y pose les questionnements sur la place de l'agriculture dans la société, sur l'AP, sur la souveraineté alimentaire, sur les causes du réchauffement climatique et ses effets différenciés, sur les modes de consommer, de se nourrir.

D'autres actions sont possibles. Par exemple :

- En relayant les prises de position (voire en y participant) des plateformes<sup>125</sup> et réseaux belges, européens et internationaux qui mènent des actions de plaidoyer et de lobby en faveur de la souveraineté alimentaire, de l'agriculture paysanne et du développement durable et ce, dans des lieux stratégiques et auprès de décideurs (FAO, CCNUCC, CNUCED, BM, Parlement européen, UE, gouvernements régionaux et nationaux belges<sup>126</sup>, etc.), voire en interpellant directement les décideurs.
- En soutenant (y compris financièrement) les paysans et leurs organisations, les paysannes et leurs organisations et ce, au niveau national et international afin qu'elles puissent développer leurs capacités, rester vigilantes et constituer une force de proposition et de mobilisation face aux décideurs politiques. Ceux-ci doivent être en mesure d'opter pour des mesures

environnementales et énergétiques qui bénéficient directement aux populations - hommes et femmes - dans une stratégie de souveraineté alimentaire.

- En rappelant, quand c'est possible, les traités, conventions, pactes, ...que des Etats ont signés (sur les droits humains à l'alimentation, sur la diminution des GES en Belgique par exemple). Le recours aux pétitions reste un moyen de pression efficace (la pétition de la CIDSE réappropriée par E&F en 2009 par exemple).
- En adoptant des comportements de consommation « politique » (consommations équitable, écologique, savoureuse).
- En participant à des mobilisations politiques : par exemple pour une plus grande justice climatique (être présent à la CCNUCC en décembre 2008 à Poznan ou en décembre 2009 à Copenhague) afin de soutenir l'agriculture paysanne dans le cadre de la souveraineté alimentaire et d'un développement durable.
- En soutenant les rencontres entre paysans et paysannes du Nord et du Sud afin de développer une solidarité internationale face aux causes communes qui engendrent leurs problèmes respectifs.

Les quelques exemples d'actions possibles en Belgique cités ci-dessus ont un seul objectif : réveiller, autant que faire se peut, la part politique, citoyenne et solidaire qui sommeille en chaque individu. Dans un contexte où le politique a perdu ses lettres de noblesse et où la perte de sens et le désert symbolique progressent toujours davantage, il s'agit de recréer du lien symbolique et social : des actions politiques très concrètes sont en mesure d'y contribuer. Simplifier la complexité des problématiques internationales, complexifier les représentations sociales et les idées reçues, démythifier les acteurs économiques et politiques internationaux, sont autant d'activités d'éducation et de sensibilisation préalables et/ou simultanées indispensables aux actions politiques.

Dans un monde où les dysfonctionnements ayant des effets sur la vie quotidienne des populations au Nord comme au Sud puisent leur origine dans un modèle de développement international « sale » et inéquitable, une des solutions possibles est la création de liens solidaires réels, symboliques et fédérateurs Nord/Sud tissés par une foi profonde commune en l'avenir d'une Terre qui tourne plus juste et plus bleu...



## Notes

1 « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » Rapport Brundtland (1987), « Our Common Future ». Ce rapport a mis le développement durable à l'agenda politique international.

2 La Souveraineté Alimentaire, selon Via Campesina désigne « le droit des peuples à se nourrir, à vivre dans la sécurité alimentaire » et « le droit des populations, de leurs Etats et Unions à définir leurs politiques agricole et alimentaire, à protéger et à maîtriser leur agriculture et à s'engager dans le commerce sans dumping vis-à-vis des pays tiers et dans le seul but d'atteindre des objectifs de développement durable. »

Une autre définition de la SA nous est donnée par F. Debuyst, « La SA désignerait la capacité des Etats d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, dans une voie de développement qui leur est propre et obéissant aux droits humains et aux droits des peuples », in CHARLIER S., WARNOTTE G., « Souveraineté Alimentaire - Regards croisés », Presses universitaires de l'UCL et EF, LLN, 2007. 324P.

3 Le rapport de la « Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies » de la FAO signale que la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement est passée de 17 % en 1980 à 3 % en 2006.

4 D'après des estimations, la population mondiale devrait augmenter de 2,5 milliards d'ici 2050. FAO, *Changement climatique et sécurité alimentaire : un document-cadre (Résumé)*, Rome, 2007, p. 12.

5 La pleine réalisation des potentiels de l'AP est rendue difficilement praticable notamment parce que l'AP est dans un rapport de forces inégal avec d'autres types d'agriculture s'inscrivant davantage dans une autre conception du développement. Ceci se traduit d'une part, par des contraintes économiques imposées notamment par des acteurs clés internationaux définissant les politiques agricoles internationales (libéralisation des échanges, etc.) lesquelles ont des effets sur la situation quotidienne des paysans et paysannes et d'autre part, par l'insuffisance d'appuis au secteur de l'AP de la part des politiques nationales (inégalité entre l'AP et les autres types d'agriculture en matière de ressources publiques).

6 Le prix du riz a augmenté de 31% en un jour : le 27/3/08 in Alternatives Sud (2008), Déforestation, causes, acteurs et enjeux, Centre Tricontinental, Ed. Syllepse, Paris. 213P.

7 L'exploitation illégale représente un tiers du volume du bois tropical échangé chaque année in Alternatives Sud (2008), Déforestation, ... Op Cit.

8 Carracillo Carmelina (2008), « L'Agriculture paysanne dans une perspective e Souveraineté Alimentaire », EF, Bruxelles.

9 Via Campesina (2008-2009), Convention Cadre des Nations Unies contre les Changements Climatiques : le climat n'est pas à vendre, extrait. <http://www.viacampesina.org/main-fr/index.php?option=com-content&task=view&id...>

10 Jean-Pascal VAN YPERSELE, les ajouts en gras sont des auteures.

11 CARRACILLO C. (2008), Op Cit.

12 <http://www.klimaat.be/spip.php?rubrique17&fs=>

13 Alternatives Sud (2006), Changements climatiques : impasses et perspectives, Ed. Syllepse, Paris, 209P. P. 89

14 FAO (2007), Changement climatique et sécurité alimentaire : un document-cadre (Résumé), Rome, p. 8.

15 Alternatives Sud (2006), Changements climatiques : impasses et perspectives, ... Op Cit. p. 156.

16 FAO (2007), Changement climatique et sécurité alimentaire... Op Cit, p. 4.

17 CIDSE (2008), Développement et justice climatique, Etude politique, Bruxelles, p. 5.

18 Alternatives Sud (2006), Changements climatiques : impasses et perspectives, Op Cit. p. 164.

19 CIDSE (2008), Développement et justice climatique, ... Op Cit. p. 13.

20 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Les changements climatiques et la politique belge de coopération au développement : défis et opportunités, Bruxelles, p. 13.

21 Alternatives Sud (2006), Changements climatiques : impasses et perspectives, Op Cit. p. 15.

22 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit.

- 23 CIDSE (2008), Développement et justice climatique, Op Cit. p. 8.
- 24 Alternatives Sud (2006), Changements climatiques : impasses et perspectives, Op Cit. p. 8.
- 25 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit.p. 14.
- 26 En Chine, en 2004, plus de 37 millions d'ha de récoltes ont été affectés par les sécheresses et inondations. En Inde, en 2002/2003, les changements de température ont entraîné une diminution d'entre 20 et 40% des récoltes de blé, de 25 à 30% de celle des pois chiches (Indian Council of Agricultural Research). Alternatives Sud (2008). Op Cit.
- 27 Globo (2007), Interview.
- 28 BORN Rubens et MUTES Mark (2006), Chine, Inde et Brésil, débat sur les changements climatiques, in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 57-66.
- 29 Voir infos sur le protocole de Kyoto au chapitre 4.
- 30 LEBRE LA ROVERE Emilio et SANTOS PEREIRA André (2006), Paradoxes du Brésil face aux CC, in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 31-39.
- 31 JIAHUA Pan (2006), Chine : responsable et victime des CC, in Alternatives Sud Op Cit. PP. 41-47.
- 32 GREEN Angel (2008), Chine, Inde, Brésil : débat sur les CC, in Alternatives Sud, Op Cit.
- 33 BIDWAI Praful (2008), Au-delà de Kyoto, défis du CC pour l'Inde et pour le monde, in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 49-56.
- 34 Voir toute la problématique du commerce de carbone dans le chapitre 4.
- 35 POLYCARP Clifford (2006), Chine, Inde, Brésil : débats sur les CC, in Alternatives Sud, Op Cit.
- 36 BORN R. et LUTES M. (2006), Op Cit.
- 37 Voir définition dans chapitre 4.
- 38 FAO (2008), Agriculture, forêts et pêches : mitigation et adaptation au changement climatique, p. 1.
- 39 Via Campesina : International Peasant Movement (13-11-2007), Les paysan(nes) qui pratiquent une agriculture durable contribuent à refroidir la terre, document de cadrage sur le réchauffement climatique, p. 2.
- 40 Pour « faire court », on peut dire que l'agroindustrie (d'Amérique Latine et de l'Asie du SE principalement) fournit au marché mondial du maïs et du soja pour l'élevage européen, de la viande pour les fast food aux USA, de l'huile de palme pour l'industrie alimentaire et de la cosmétique, de la pâte à bois et de la cellulose pour la fabrication du papier.
- 41 Un des effets collatéraux de cette déforestation concerne par exemple les conséquences de la construction de routes « sauvages » -règlementées ou anarchiques-. Celles-ci deviennent des voies d'accès faciles aux spéculateurs, grands propriétaires terriens et bandits armés. En Amazonie par exemple, « l'appropriation des terres par la corruption, l'intimidation et la falsification de titres de propriété est tellement répandue qu'elle porte le nom de « grilagem », du mot portugais de « grilo », « criquet ». Ceux qui s'y adonnent, les « grileiros » sont depuis longtemps connus pour leur talent à faire vieillir prématurément de prétendus titres de propriété dans un tiroir où sont placés des criquets affamés ».in DUTERME Bernard (2008), Déforestation, à qui profite le désastre ?, in Alternatives Sud (2008), Déforestation, causes, acteurs et enjeux, Op Cit.
- 42 Ceci sera détaillé dans le chapitre 4.
- 43 Voir détails chapitre 4.
- 44 Voir plus loin chapitre 4. Signalons néanmoins ici que la part financière de l'Etat haïtien est faible dans le budget de mise en œuvre des « solutions climatiques » (en 2003/2005, elle est de 7% du montant global de la gestion des risques et des désastres) comparativement à celle des bailleurs de fond et organisations de coopération multilatérales. Ceci affecte sans doute la capacité de l'adoption de lois et d'exécution de décisions étatiques.
- 46 Via Campesina (2007), Les paysan(nes) qui pratiquent une agriculture durable contribuent à refroidir la terre, Op Cit. p. 1.
- 47 Ces deux termes sont définis dans le chapitre 3.
- 48 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 13.
- 49 FAO, Changement climatique et gestion des risques de catastrophe, p. 1.

- 50 FAO (2007), Changement climatique et sécurité alimentaire : un document-cadre (Résumé), Rome, p. 6.
- 51 Alternatives Sud (2006), Op Cit. p. 92.
- 52 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 23.
- 53 CIDSE (2008), Op Cit. p. 10.
- 54 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 17.
- 55 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 23.
- 56 CIDSE (2008), Op Cit, Bruxelles, p. 8.
- 57 Alternatives Sud (2006), Op Cit. pp. 10, 91, 96.
- 58 FAO (2008), Rapport de la « Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies », p. 1.
- 59 CIDSE (2008), Op Cit. p. 9.
- 60 Alternatives Sud (2006), Op Cit. p. 52.
- 61 CIDSE (2008), Op Cit. p. 11.
- 62 Alternatives Sud (2006), Op Cit. p. 91.
- 63 La pandémie du sida est l'une des principales préoccupations des pays africains et affecte le secteur de l'agriculture. La production de maïs dans les exploitations communales du Zimbabwe par ex. a chuté de 54% entre 92 et 97 en raison des maladies et morts liés au sida. L'impact du sida a été constaté également sur la production et les ventes agricoles en Ouganda et au Malawi
- 64 Les zones arides risquant d'augmenter, les espaces touchés par la sécheresse en Afrique subsaharienne par exemple pourraient s'accroître de 60 à 90 millions d'ha d'ici à 2060.
- 65 A propos du système foncier à Madagascar, un des formateurs des paysans pour Caritas Antsirabé (2008, projet E&F) explique : « *Légitimement, les paysans sont propriétaires de leurs terres, car ici, celui qui fait le premier labour est considéré par la communauté comme propriétaire du terrain. Mais légalement, est propriétaire celui qui a un titre. En région rurale, seulement 10% des agriculteurs ont un titre de propriété. Pourquoi ? Enregistrer les terres coûte trop cher, notamment à cause des déplacements nombreux vers l'administration. L'Etat commence à installer des guichets fonciers plus proches des communautés rurales.* »
- 66 CIDSE (2008), Op Cit. p. 10.
- 67 CIDSE (2008), Op Cit. p. 12.
- 68 PRIYADARSHI R. SHUKLA (2006), Climat et développement, une articulation souhaitable, in Alternatives Sud Op Cit. PP. 145-152.
- 69 Voir encadré « Journée type d'une paysanne malgache » d'Aude Rossignol (2008, EF).
- 70 FARHANA Yamin, ATIQ Rahman, SALEEMUL Huq, Vulnérabilité, adaptation et catastrophes climatiques, in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 113-138.
- 71 FARHANA Yamin, etc. Op Cit.
- 72 Par ailleurs, ces facteurs, étant reliés entre eux, ne peuvent être pris en considération isolément. Par exemple, une mauvaise hygiène ou une mauvaise (ou une sous-) alimentation -la première pouvant être due à une contamination des eaux et la deuxième à une destruction des récoltes par les inondations ou les sécheresses- rend les personnes plus vulnérables à diverses maladies.
- 73 Alternatives Sud (2006), Op Cit. p. 88.
- 74 Encyclopédie Wikipédia notamment.
- 75 BACHRAM Heidi (2006), Fraude et colonialisme : le nouveau commerce des GES, in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 163-184.
- 76 Entreprises encourageant également le partenariat avec les grandes ONG conservationnistes comme WWF, etc.
- 77 BACHRAM Heidi (2006), Op Cit.

- 78 Pourtant, des études prouvent que le carbone trouvé en surface (par exemple dans les arbres) n'est pas équivalent à celui trouvé dans le sol (combustibles fossiles). Il n'existe donc pas de certitude quant à l'efficacité des plantations d'arbres comme moyen d'absorber la pollution.
- 79 Depuis le protocole de Kyoto, on estime que les PD accèdent chaque année à dix millions d'hectares de terre (BACHRAM H. Op Cit).
- 80 Un projet de conservation de la biodiversité au Bangladesh financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial administré par la BM a consacré 53% de son budget en consultants étrangers et 19% en consultants locaux. LOVERA Simone (2008), Convention climat : financer les forêts, les plantations ou les forestiers ? in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 125-131.
- 81 Forest Peoples Programme (2008), Projets mondiaux de « déforestation évitée » : aux dépens des populations agroforestières ? in Alternatives Sud, Op Cit. PP. 81-104.
- 82 Via Campesina (2009) , Op Cit.
- 83 Ce qui explique notamment que l'industrie forestière a connu un bel essor dans des pays du Sud lors des périodes de dictature militaire.
- 84 Au Brésil, les changements actuels dans le Code Forestier visent à réduire la superficie de la réserve légale en Amazonie de 80 à 50% dans les régions déjà déboisées en vue de la plantation d'arbres d'espèce exotique.
- 85 In Alternatives Sud (2008), Op Cit.
- 86 Via Campesina (2008), Op Cit.
- 87 ROKO Christian, Le Bénin à l'étude, in Agrocarburants : risques et opportunités pour le Sud, Revue Politique, Solidarité Socialiste et Info Sud, Numéro HS10, Décembre 2008.
- 88 MOVALI Augustin repris à HYAWE-HINYI Thaddée (2008), Une impression de déjà vu, in Politique, Op Cit.
- 89 SCHLESINGER Sergio, L'agrobusiness renforcé, in Politique, Op Cit.
- 90 TASSE Etienne et TANKEU Wilfried, Les conflits fonciers en héritage, in Politique, Op Cit.
- 91 ROKO Christian (2008), Op Cit.
- 92 GNING Mass (2008), Nous voulons une concertation avec l'Etat, in Politique Op Cit
- 93 PIRES Dalviane (2008), Pressions sur les terres, in Politiques, Op Cit.
- 94 Revue Imagine, NO 71, Janvier et février 2009.
- 95 Défis Sud (n° 84), Réchauffement climatique : zéro degré de responsabilité des pays pauvres, 2008, p. 5.
- 96 Défis Sud (2008), Réchauffement climatique : zéro degré de responsabilité des pays pauvres, Op cit. pp. 20-22.
- 97 *Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques - Madagascar* -, République de Madagascar (Ministère de l'environnement, des eaux et forêts / Direction générale de l'environnement), Juin 2006.
- 98 FAO, *Agriculture, forêts et pêches : mitigation et adaptation au changement climatique*, Op Cit. p. 2.
- 99 Alternatives Sud (2006), pp. 80-82.
- 100 FAO, *Agriculture, forêts et pêches : mitigation et adaptation...*, Op Cit. p. 1.
- 101 Alternatives Sud (2006), Op Cit. p. 103.
- 102 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 32.
- 103 On estime déjà à l'heure actuelle que cette adaptation dans les pays en développement coûtera des dizaines de milliards de dollars chaque année au cours des prochaines décennies.
- 104 Voir point D. de ce même chapitre.
- 105 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 35.
- 106 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 37.

- 107 International Assessment of Agricultural Knowledge, Sciences and Technology for development
- 108 Défis Sud (2008), Réchauffement climatique : degré zéro ..., Op Cit. p. 6.
- 109 FAO, *Agriculture, forêts et pêches : mitigation et adaptation au changement climatique*, Op Cit. p. 1.
- 110 Défis Sud (2008), Réchauffement climatique ..., Op Cit. p. 14.
- 111 Phénomène climatique déclenché par un réchauffement anormal de l'océan, dans l'est du Pacifique, à la latitude des côtes péruviennes, et entraînant des dérèglements climatiques d'extension mondiale. In *Alternatives Sud* (2006), Op Cit.
- 112 FAO (2007), *Changement climatique et sécurité alimentaire...*, Op Cit. p. 9.
- 113 FAO, « *Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies* », FAO, p. 31.
- 114 Précieuses pour la protection physique des côtes, elles peuvent également fournir du charbon de bois et du bois pour la construction.
- 115 FAO (2007), *Changement climatique et sécurité alimentaire...*, Op Cit. p. 18.
- 116 FAO (2007-2008), *Alimentation, énergie et climat : une nouvelle équation*, p. 6.
- 117 FAO, *Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies* », Op Cit. p. 6.
- 118 VASSALLO Ana, Rencontre entre associations partenaires d'EF, 'VolonTerre', Janvier 2009. p. 7-8.
- 119 CIDSE (2008), *Développement et justice climatique*, Op Cit. p. 5.
- 120 VASSALLO Ana (2009), Op Cit.
- 121 CIDSE (2008), *Développement et justice climatique*, Op Cit, pp. 6-7.
- 122 VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Op Cit. p. 20.
- 123 CIDSE (2008), *Développement et justice climatique*, Op Cit. p. 7.
- 124 Cette approche sera l'objet principal du document d'analyse d'EF en 2010.
- 125 En Belgique, la Plateforme francophone Souveraineté Alimentaire du CNCD (VODO pour la Flandre) est un bel exemple qui rassemble quatre familles d'acteurs : les organisations d'agriculteurs belges, les associations de consommateurs, les organisations de protection de l'environnement et les ONGD de solidarité internationale (dont EF). Cette Plate forme travaille sur des enjeux importants comme les agro-carburants, la réforme de la PAC et les quotas laitiers. Ces plates formes nationales sont également organisées sur le plan européen.
- 126 Signalons que l'agriculture et la sécurité alimentaire font partie des cinq secteurs prioritaires de la coopération gouvernementale belge, et ce à hauteur de 20 %.

## Bibliographie

Alternatives Sud, Changements climatiques : impasses et perspectives, Centre tricontinental, Edition Syllepse, Paris, 2006. 209 P.

Alternatives Sud, Déforestation, causes et enjeux, Centre Tricontinental, Edition Syllepse, Paris, 2008. 213P.

CARRACILLO Carmelina (2008), L'agriculture paysanne dans une perspective de souveraineté alimentaire, document d'analyse politique, Entraide et Fraternité, Bruxelles. 54P.

CHARLIER Sophie, WARNOTTE Gérard (2007), Souveraineté alimentaire-Regards croisés, Presses Universitaires de l'Université Catholique de Louvain. 327 P.

CIDSE, Développement et justice climatique, Etude politique (novembre 2008), Bruxelles.

Défis Sud, Réchauffement climatique : zéro degré de responsabilité des pays pauvres, N° 84, 2008.

FAO (2007), Changement climatique et sécurité alimentaire : un document-cadre (Résumé), Rome. 22P.

FAO (2007-2008), Alimentation, énergie et climat : une nouvelle équation, le FAO au travail. Rome. 20P.

FAO (2007), Agriculture, forêts et pêches : mitigation et adaptation au changement climatique, Rome. 2P.

FAO (2007), Changement climatique et gestion des risques de catastrophe, Rome. 2P.

FAO (2007), Changement climatique et biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. 2P.

FAO (2008), Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies, Rapport, Rome. 158P.

GLOBO, Mars 2007.

IMAGINE (2009), Revue N° 71

Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques - Madagascar -, République de Madagascar (Ministère de l'environnement, des eaux et forêts / Direction générale de l'environnement) (2006). 55 P.

POLITIQUE (2008), Agro-carburants : risques et opportunités pour le Sud, Numéro Hors Série 10

RAVONIARISOA Lilia (2008), Interview à Madagascar (Aude Rossignol)

RICOT Jean-Pierre (2008), Interview à Bruxelles (Laurence LIBON et Carmelina Carracillo)

ROSSIGNOL Aude (2008), Notes de voyage auprès des partenaires d'E&F à Madagascar

VAN YPERSELE Jean-Pascal (2008), Les changements climatiques et la politique belge de coopération au développement : défis et opportunités. 78P.

VASSALLO, Rencontre entre associations partenaires d'E&F, Volonterre, Janvier 2009. PP7-8.

Via Campesina International Peasant Movement (2007), Les paysan(nes) qui pratiquent une agriculture durable contribuent à refroidir la terre, document de cadrage sur le réchauffement climatique. 6 P.

Via Campesina, Le climat n'est pas à vendre, <http://www.viacampesina.org/main-fr/index.php?option=com-content&task=view&id>.

<http://www.klimaat.be/spip.php?rubrique65>

<http://www.fao.org/>

## Table des matières

Introduction : Soutenir l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire face aux changements Climatiques	Page1
Chapitre 1. Le réchauffement climatique : définition et manifestations	Page5
Chapitre 2. Les causes du réchauffement climatique	Page8
La part de responsabilités des pays industrialisés	
La part de responsabilités des pays émergents	
La part de responsabilités de l'agriculture industrielle	
La part de responsabilités de l'agriculture paysanne	
En cause : un modèle de développement non durable	
Chapitre 3. Changements climatiques : effets sur l'agriculture paysanne, risques pour la souveraineté Alimentaire	Page 15
Effets géographiquement différenciés sur les pratiques agricoles	
Effets sur les populations du Sud : malnutrition, mortalité et maladies en augmentation	
Effets sur l'agriculture paysanne	
Conclusion : la création et l'approfondissement de poches régionales « structurelles » de pauvreté	
Chapitre 4. Changements climatiques, souveraineté alimentaire et agriculture paysanne : quelles réponses ?	Page 23
La gouvernance internationale par deux traités fondamentaux : la CCNUCC et le protocole de Kyoto	
° La Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	
° Le protocole de Kyoto	
° Les mesures principales du protocole de Kyoto	
° La réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation	
° Une parenthèse sur les agrocarburants	
Un exemple d'application nationale de mesures environnementales : les Programmes d'Action Nationale d' Adaptation (PANA)	
Les mesures d'atténuation et d'adaptation et les conditions d'application en faveur de l'agriculture paysanne	
° Les concepts « clés »	
° Les critiques	
L'appui à l'agriculture paysanne face aux changements climatiques dans une perspective de souveraineté alimentaire	
Chapitre 5. Enjeux et recommandations pour des solutions aux effets des changements climatiques dans une perspective de souveraineté alimentaire	Page 39
Une pensée et des actions politiques aux vues portant sur le long terme	
Des politiques internationales environnementales en cohérence avec des politiques internationales commerciales, agricoles et alimentaires équitables	
Des politiques nationales - dont celles environnementales et énergétiques- qui soutiennent l'agriculture paysanne	
Des politiques de l'environnement intégrées dans les politiques de développement	
Un renforcement des organisations paysannes	
Des mesures d'atténuation et d'adaptation spécifiques	
L'intégration de l'analyse transversale du genre et une attention particulière aux paysannes	
La recherche action au Sud et en interdépendance Nord/Sud	
Des actions en éducation au développement	
Notes	Page 51
Bibliographie	Page 56



Outre ses missions d'appui à ses partenaires du Sud et d'éducation au développement et à la solidarité internationale au Nord, Entraide et Fraternité mène des actions politiques qui concernent les causes structurelles des injustices dans le développement et renforcent un courant d'alternatives et de contestation.

Le document d'analyse politique est un texte de référence de l'ONG basé sur des expériences et des analyses réalisées par ses partenaires du Sud et du Nord.

Il livre un positionnement politique par rapport à une problématique sociétale en clarifiant les concepts qui la composent et ce, par des observations de terrain.

Il identifie les enjeux prioritaires des populations spécifiques marginalisées dont l'ONG défend les intérêts.



Entraide et Fraternité

32 rue du Gouvernement Provisoire - 1000 Bruxelles

02/227 66 80

[Www.entraide.be](http://www.entraide.be)

**ENTRAIDE**  
*et*  
**FRATERNITE**

